

ESTIBEAUX

Bulletin Municipal



Projet de réaménagement de la maison du "Barbé"

2
0
1
4

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

- Clément BOURLON
- Solan CHABANOLE
- Maxime DESCAZEUX
- Maëlle DUCASSE
- Tom, Didier, Philippe DUFAU LE GOUPIL
- Lola LABADIE
- Emilie LAFAYE
- Anaé LANG
- Loan NOUGARO
- Martin SLOSTOWSKI

MARIAGES

- Colette, Marie, Aline, Ghislaine PRIEUR et Martial, Hippolyte, Jean BONNAY
- Cristina SOARES BARROSO et Thierry, Jean-Marie, Léonce CARRÉ
- Virginie, Bernadette, Marguerite LE BLOND et Alirio PINHO FERREIRA

DÉCÈS

- Maurice, Henri CHÉBAULT
- René CRABOS
- Camille DUFOURG
- Jacques, Georges GUILLEVIC-DAUBAIGNA
- Alain IRIGOYEN
- Marie Noéline LAPIERRE, née LACROIX
- Marie PENDANX, née CAZENAVE
- Paulette SAFFRÉ, née SANCHA

Bulletin Municipal 2014

Préparé et distribué par la Commission Bulletin Municipal / Communication.

Directrice de publication :
Danièle Bérot

Conception et rédaction :
Isabelle Marie, Alexandra Matéo-Vélez,
Corinne Ricotti, Caroline Saint-Germain,
Nelly Slostowski

Imprimé par :
COPYTEL (Dax) - Mai 2015
Tirage à 300 exemplaires

Crédits photos :

- Mairie d'Estibeaux
- Ecole d'Estibeaux
- Centre de Loisirs de la Communauté de Communes de Pouillon
- SÏETOM de Chalosse
- A.C.C.A. d'Estibeaux
- Classe 2014
- Club des Aînés Ruraux "Lous Hardits"
- Amicale Laïque d'Estibeaux
- Union Nationale des Combattants

PARMI LES TEMPS FORTS...

VOEUX DU MAIRE

L'année 2014 a débuté avec les voeux de Mme le Maire et de son Conseil Municipal adressés aux Estibeaussais, conviés à se réunir salle Lahaut, le dimanche 5 janvier.



CÉRÉMONIE DU 8 MAI



La commémoration du 8 mai 1945 a une nouvelle fois réuni toutes les générations, venues honorer la mémoire des combattants. Fidèles au rendez-vous, les musiciens d'Estibeaux ont apporté leur contribution musicale à cette cérémonie.

FÊTES DES MÈRES

Le vendredi 23 mai 2014, 10 nouvelles mamans de la commune ont été mises à l'honneur lors d'une réception à la Mairie : Maria BERTOLETTO, Lucie DEGERT, Elise DESCAZEUX, Elodie DUBERNET, Emilie DUCASSE, Anne-Laure DUFAU, Sophie HAUQUIN, Sabine LESGOURGUES, Séverine RALITE et Elsa RODRIGUES ont chacune reçu un bouquet de fleurs ainsi que les félicitations de Mme le Maire.



PRIX DES VILLAGES FLEURIS

Pour la 20^{ème} année consécutive, la commune d'Estibeaux a remporté le 1^{er} prix du concours département des villages fleuris ainsi qu'un chèque de 250 €. Mme le Maire tient à féliciter les employés communaux pour leur travail d'embellissement et d'entretien de la commune.



LE MOT DU MAIRE



Chères Estibeaussaises, Chers Estibeaussais,

La confiance que vous m'accordez depuis plusieurs années vient de prendre un nouveau souffle. Cela m'inspire une seule attitude : celle du devoir. Je sais que la tâche qui m'est confiée est grande, que le travail commencé depuis 1995 ne fait que continuer et qu'il reste encore nombre de projets.

Pour accomplir cette mission malgré les difficultés à venir (baisse des aides de l'État, incertitudes sur différentes réformes ou lois...), je compte sur le nouveau Conseil Municipal qui s'efforcera de gérer efficacement notre commune en toute clarté et toute équité, dans l'écoute et le respect de tous.

Tout au long de l'année, la nouvelle municipalité s'est investie sur plusieurs programmes, notamment l'entretien de la voirie et des bâtiments communaux : salle Lahaout, salle des sports, arènes, travaux de rénovation dans les logements, aménagement de la salle de réunion de l'ancienne Mairie en bibliothèque pour l'une des Nouvelles Activités Périscolaires (N.A.P.).

Nous avons investi dans l'achat de matériel : machine à glaçons pour la salle Lahaout, chambre froide pour la cantine, chaudière pour le chauffage de l'école, de la cantine et des vestiaires de la salle des sports.

Plusieurs études ont été menées : Le Conseil Municipal a continué l'étude de faisabilité de l'assainissement collectif. Plusieurs réunions ont eu lieu, en présence des responsables des services de la Police de l'Eau, du SYDEC et du Bureau de l'Environnement. L'achèvement de cette étude est prévu fin 2015, pour un démarrage des travaux au 1^{er} semestre 2016. La réalisation de ce projet permettra la révision de la carte communale.

Puis, nous avons étudié le projet de réhabilitation de la maison du "Barbé" en restaurant scolaire et annexe de l'accueil périscolaire afin de sécuriser et agrandir l'espace fonctionnel, respecter les normes d'hygiène et de sécurité, et procurer un meilleur accueil des enfants. Les travaux débuteront au 2^{ème} semestre 2015.

La réforme des rythmes scolaires a été mise en place depuis la rentrée de septembre, avec la création de 3 ateliers pour les N.A.P.

La sécurité des habitants étant l'une des préoccupations majeures de l'équipe municipale, un Plan Communal de Sauvegarde a été créé. Conformément à la réglementation en vigueur, un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs vous est adressé conjointement à ce bulletin municipal.

A ce sujet, vous avez pu constater que le bulletin municipal avait été "relooké". Je remercie les jeunes conseillères municipales qui se sont investies pleinement sur la rédaction et la présentation des informations.

Le travail des élus ne se limite pas à la commune car ils contribuent aussi au bon fonctionnement de la Communauté de Communes. De nouvelles compétences ont été prises au 1^{er} septembre 2014 (bibliothèque et crèche familiale). Suite à la réforme des rythmes scolaires, une annexe du Centre de Loisirs a été créée sur Tilh, où sont accueillis les enfants du RPI des Arrigans le mercredi après-midi. Là encore, les projets ne manquent pas : construction d'une crèche collective à Pouillon, mise en place de différentes structures (crèche familiale, RAM : Relais d'Assistantes Maternelles) et création d'un office de tourisme intercommunal.

La tâche est grande mais la motivation est là !
Ne perdons plus de temps ni d'énergie à des futilités.
Je conclurai enfin avec une lueur d'espoir : Imaginons une Terre où nous pourrions regarder avec une étincelle de sollicitude et d'humanité notre prochain.

Danièle BÉROT - Maire d'Estibeaux

SOMMAIRE

EDITO 2

**COMPOSITION
ET ORGANISATION
DU CONSEIL
MUNICIPAL 4**

**DÉCISIONS
DU CONSEIL
MUNICIPAL 6**

**COMPTE
ADMINISTRATIF
2013 14**

**BUDGET
PRIMITIF
2014 15**

**RÉALISATIONS
2014 16**

**INFORMATIONS
DIVERSES 19**

**ACTIVITÉS
ASSOCIATIVES
DU VILLAGE 26**

**PLAN DE
LA COMMUNE 31**

COMPOSITION ET ORGANISATION DU CONSEIL MUNICIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL



Danièle BÉROT
Maire



Philippe LABORDE
Premier Adjoint



Corinne RICOTTI
Deuxième Adjoint



Gilles LASCOSTES
Troisième Adjoint



Franck BELLOCQ
Quatrième Adjoint



Sébastien CAZAUX
Conseiller



Claude CHOLIÈRE
Conseiller



Alain CRABOS
Conseiller



Jean-Christophe GILGUY
Conseiller



Bertrand LAFAYE
Conseiller



Isabelle MARIE
Conseillère



Alexandra MATÉO-VÉLEZ
Conseillère



Stéphane PÉHAUT
Conseiller



Caroline SAINT-GERMAIN
Conseillère



Nelly SLOSTOWSKI
Conseillère

COMMISSIONS MUNICIPALES

VOIRIE

Titulaires : Gilles LASCOSTES (responsable), Franck BELLOCQ, Philippe LABORDE, Bertrand LAFAYE, Stéphane PEHAUT

Suppléants : Sébastien CAZEAU, Claude CHOLIERE, Alain CRABOS, Jean-Christophe GILGUY, Alexandra MATEO-VELEZ

BÂTIMENTS

Titulaires : Philippe LABORDE (resp.), Sébastien CAZEAU, Jean-Christophe GILGUY, Bertrand LAFAYE, Nelly SLOSTOWSKI

Suppléants : Franck BELLOCQ, Alain CRABOS, Gilles LASCOSTES, Stéphane PEHAUT, Caroline SAINT-GERMAIN

FINANCES - BUDGET

Titulaires : Danièle BEROT (resp.), Jean-Christophe GILGUY, Isabelle MARIE, Corinne RICOTTI, Nelly SLOSTOWSKI

Suppléants : Franck BELLOCQ, Sébastien CAZEAU, Philippe LABORDE, Gilles LASCOSTES, Alexandra MATEO-VELEZ

FÊTES & CÉRÉMONIES

Titulaires : Franck BELLOCQ (responsable), Alain CRABOS, Sébastien CAZEAU, Claude CHOLIERE, J-Christophe GILGUY, Isabelle MARIE, Alexandra MATEO-VELEZ, Stéphane PEHAUT, Corinne RICOTTI, Nelly SLOSTOWSKI

BULLETIN MUNICIPAL / COMMUNICATION

Titulaires : Franck BELLOCQ (responsable), Claude CHOLIERE, Alexandra MATEO-VELEZ, Corinne RICOTTI, Caroline SAINT-GERMAIN

Suppléants : Danièle BEROT, J-Christophe GILGUY, Bertrand LAFAYE, Isabelle MARIE, Nelly SLOSTOWSKI

APPELS D'OFFRES

Maire : Danièle BEROT

Titulaires : Ph. LABORDE, Gilles LASCOSTES, Corinne RICOTTI

Suppléants : Franck BELLOCQ, Jean-Christophe GILGUY, Bertrand LAFAYE

DÉLÉGATIONS AUPRÈS DES SYNDICATS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE POUILLON

Danièle BEROT (titulaire de droit), Philippe LABORDE

SYDEC

Titulaire : Franck BELLOCQ - Suppléant : Bertrand LAFAYE

SIETOM DE CHALOSSE

Titulaire : Claude CHOLIERE - Suppléant : A. MATEO-VELEZ

AGENCE LANDAISE POUR L'INFORMATIQUE (A.L.P.I.)

Titulaire : Claude CHOLIERE - Suppléant : C. SAINT-GERMAIN

CORRESPONDANT DÉLÉGUÉ À LA DÉFENSE

Jean-Christophe GILGUY

IMPÔTS DIRECTS

Titulaires : Danièle BEROT, Philippe LABORDE, Isabelle MARIE, Stéphane PEHAUT, Corinne RICOTTI

Suppléants : Franck BELLOCQ, Sébastien CAZEAU, Alain CRABOS, Gilles LASCOSTES

Autres membres titulaires :

Francis HILLOTTE, Christian LAHITTE

Autres membres suppléants :

Jean-Luc DUBECQ, Bernard DUMAS

AFFAIRES SCOLAIRES

Titulaires : Danièle BEROT, Isabelle MARIE

Suppléants : Corinne RICOTTI, Nelly SLOSTOWSKI

AFFAIRES SOCIALES

Titulaire : Corinne RICOTTI

Suppléant : Claude CHOLIERE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.)

Présidente : Danièle BEROT

Membres du Conseil Municipal : Claude CHOLIERE, Isabelle MARIE, Caroline SAINT-GERMAIN, Nelly SLOSTOWSKI

Autres membres : Jeanine BOSCOLO, Eliane DESCAZEUX, Régine MEYER, Christine NARP

PERSONNEL TECHNIQUE

Gilles LASCOSTES (resp.), Ph. LABORDE, Stéphane PEHAUT

AUTRE PERSONNEL COMMUNAL

Danièle BEROT (resp.), Isabelle MARIE, Corinne RICOTTI

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Corinne RICOTTI (resp.), Franck BELLOCQ, Claude CHOLIERE, Isabelle MARIE, Alexandra MATEO-VELEZ, Caroline SAINT-GERMAIN

SIVU DES ARRIGANS (REGROUPEMENT SCOLAIRE)

Présidente : Danièle BEROT,

Titulaires : Isabelle MARIE, Corinne RICOTTI

Suppléants : S. CAZEAU, C. SAINT-GERMAIN, N. SLOSTOWSKI

SIVU DES ARRIGANS (LAC DE TASTOA)

Titulaire : Danièle BEROT, Gilles LASCOSTES

Suppléants : Jean-Christophe GILGUY, Stéphane PEHAUT

SYNDICAT DE RIVIÈRES DU BASSIN VERSANT DES LUYs LANDAIS

Titulaire : Stéphane PEHAUT - Suppléant : Gilles LASCOSTES

CNAS COLLÈGE DES ÉLUS - Corinne RICOTTI

DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

1. FINANCES

APPROBATION DES COMPTES 2013 **20/01/2014**

Le Conseil Municipal approuve, avec 11 voix pour et 3 voix contre, le Compte Administratif 2013 se résumant ainsi :

- Section de fonctionnement (excédent).....152 506.50 €
- Section d'investissement (excédent).....82 571,28 €
- Excédent Global.....235 077.78 €

Affectation du résultat

- Compte 001.....82 571.28 €
- Compte 1068.....50 000.00 €
- Compte 002.....102 506.50 €

Le Conseil Municipal approuve, avec 11 voix pour et 3 voix contre, le Compte de Gestion 2013 présenté par Mme ROSIERE-CRUZ, receveur municipal.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014 **14/04/2014**

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2014 :

- équilibre en section de fonctionnement.....532 126 €
- équilibre en section d'investissement.....157 940 €

VOTE DU TAUX DES TAXES 2014 **14/04/2014**

Les taux des taxes communales demeurent inchangés :

- Taxe d'habitation.....14.08 %
- Taxe foncière bâti.....16.54 %
- Taxe foncière non bâti.....57.65 %

TAXE D'AMÉNAGEMENT **09/10/2014**

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et suivants ; Le Conseil Municipal décide :

- d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 2,8%,
- d'exonérer totalement en application de l'article L. 331-9 du code de l'urbanisme :
 1. les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L. 331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L.331-7 ; (logements aidés par l'Etat dont le financement ne relève pas des PLAI – prêts locatifs aidés d'intégration qui sont exonérés de plein droit – ou du PTZ+) ;
 2. dans la limite de 50% de leur surface, les surfaces des locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficie pas de l'abattement mentionné au 2° de l'article L.331-12 et qui sont financés à l'aide du prêt ne partant pas intérêt prévu à l'article L.31-10-1 du code de la construction ; (logements financés avec un PTZ+) ;
 3. les locaux à usage industriel et leurs annexes ;
 4. les commerces de détail d'une surface de vente < 400 m² ;
 5. les immeubles classés parmi les monuments historiques ou inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.
 6. les abris de jardin d'une surface inférieure à 20m², soumis à déclaration préalable.

La présente délibération est reconduite de plein droit annuellement à compter du 1^{er} janvier 2015. Toutefois, le taux et les exonérations pourront être modifiés tous les ans.

ADMISSION EN NON VALEUR **18/09/2014**

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que le comptable du Trésor demande l'admission en non valeur de créances

irrécouvrables pour un montant de 132.64 € correspondant à des factures impayées de garderie. Le Conseil Municipal décide d'admettre en non valeur la totalité de ces créances. La dépense sera imputée au C/6541 du budget 2014.

DEMANDES DE SUBVENTIONS **31/07/2014**

Mme le maire informe le Conseil Municipal que les dossiers concernant la demande de la dotation d'Équipement des territoires ruraux 2015 (DETR) seront à présenter avant le 14 novembre 2014.

FONDS DE CONCOURS **09/10/2014**

Mme Le Maire propose les dépenses d'investissement énumérées ci-après au titre des fonds de concours 2014 :

- Etude remplacement chaudière : 1 750.00 €
- Remplacement chaudière : 23 218.33 €
- Régularisation terrains communaux : 1 013.32 €
- Achat d'un micro-ondes : 124.16 €
- Achat et pose d'une machine à glaçons : 1 685.00 €
- Mobilier bibliothèque : 2 070.72 €

Le Conseil Municipal décide de présenter ces dépenses d'investissement au titre des Fonds de concours.

CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL

ATTRIBUTION D'INDEMNITÉ **09/10/2014**

Le Conseil Municipal décide :

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an,
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies par l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 et sera attribuée à Mme ROZIERE CRUZ Virginie, Receveur municipal.

INDEMNITÉS DU MAIRE ET DES ADJOINTS **03/04/2014**

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et d'Adjoint, conformément au barème fixé par les articles L.2123-23, L.2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales, comme suit :

- Maire : 31.00 % de l'indice 1015
- 1^{er} adjoint 8.25 % de l'indice 1015
- 2^{ème} adjoint : 8.25 % de l'indice 1015
- 3^{ème} adjoint : 8.25 % de l'indice 1015
- 4^{ème} adjoint : 8.25 % de l'indice 1015

Les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre 6531 du budget communal. L'indemnité sera versée à compter du 29 mars 2014, date d'entrée en fonction du Maire et des quatre Adjointes.

ÉTUDE FINANCIÈRE DU PROJET DE RÉHABILITATION DE LA MAISON DU "BARBÉ" **18/09/2014**

Mme le Maire fait le rapport de son entretien avec Mme la Perceptrice concernant le financement des travaux de réhabilitation de la maison du "Barbé" en restaurant scolaire et annexe de l'accueil périscolaire.

Le projet serait financé ainsi :

- Subventions,
- Emprunt avec première annuité de remboursement en 2016,
- Récupération d'une partie de la T.V.A.,
- Fonds propres de la commune,

Ce financement a été étudié au regard de l'état de la dette, deux prêts arrivent à échéance en 2014 et un en 2016 d'un montant global de 18 708.99 €. Les travaux débuteraient 2^{ème} semestre 2015. Le Conseil Municipal donne pouvoir à Mme le Maire pour effectuer toutes les démarches concernant l'étude du projet.

SUBVENTION VOYAGE SCOLAIRE **14/04/2014**
Mme le Maire informe l'assemblée que MARIE Sébastien, GILGUY Estelle, GRESSIN Amélie et SAINT GERMAIN Thibaut, élèves au collège de Pouillon, participent à un voyage scolaire en Angleterre. Le Conseil Municipal décide d'octroyer à chacun de ces élèves une subvention de 30.90 €.

2. BÂTIMENTS

RÉHABILITATION MAISON DU "BARBÉ"
Projet de construction d'un restaurant scolaire et d'une annexe de l'accueil périscolaire pour sécuriser et agrandir l'espace fonctionnel, respecter les normes d'hygiène et de sécurité et procurer un meilleur accueil des enfants.

03/06/2014 - M. CAMIADE doit présenter à la Commission Bâtiments un avant projet de réalisation du bâtiment.

31/07/2014 - L'ensemble du Conseil Municipal valide le devis présenté par le cabinet ARGeo et contrôlé par M. CAMIADE pour le bornage de la maison du «Barbé». Montant : 1 271.16 € TTC.

09/10/2014 - Un projet descriptif et estimatif a été dressé pour un montant de travaux de 517 403.54 € HT. Les travaux devraient débuter au 2^{ème} semestre 2015. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- approuve le projet présenté par Mme le Maire,
- sollicite des subventions : DETR 2015, Communauté de Communes, FEC 2015, réserve parlementaire et fond jeunesse et sports,
- décide de compléter le financement par un emprunt.

09/12/2014 - Le permis de construire a été adressé au service instructeur de l'urbanisme ainsi que les dossiers pour les demandes de subventions (Etat, Conseil Général, FEC et Communauté des Communes).

ARÈNES **14/04/2014**
Réparation du mur de l'entrée : Le Conseil Municipal décide d'accepter le devis de l'entreprise RIBEIRO en précisant que la démolition sera effectuée par les employés communaux.

SALLE LAHAOUT **03/06/2014**
- Des travaux sont à prévoir sur la toiture. Un devis a été demandé à l'entreprise BSG ; il s'élève à 3 915 €. Le Conseil Municipal accepte ce devis à l'unanimité des présents.

- Travaux d'électricité + chauffage cuisine : M. BARROUILLET a été contacté pour étudier la faisabilité de ces travaux.
- Chambre froide : la remise en état du plancher et des plinthes est prévue par LANDES FROID EQUIPEMENT.
- Machine à glaçons : le Conseil Municipal a décidé d'équiper la Salle Lahaout d'une machine à glaçons.

Devis demandés :

1- LABRUQUERE EQUIPEMENT : 2 400 € TTC

2- LANDES FROID EQUIPEMENT : 2 022 € TTC

Le devis de LANDES FROID EQUIPEMENT est accepté à l'unanimité des présents.

SALLE DES SPORTS

03/06/2014 - De nombreux travaux sont à effectuer : Revêtement du sol, plafond, peinture, étanchéité des vasistas, révision de la toiture. M. CAMIADE (architecte) est chargé d'établir un projet pour ces travaux.

31/07/2014 - Attente des différents devis pour les travaux de toiture, revêtement de sol et peinture.

18/09/2014 - La reprise des enrobés à la salle des sports sera réalisée le 25 septembre 2014.

09/12/2014 - Contrôle des panneaux de Basket. Mme le Maire présente deux devis : APAVE (300 € HT) et SOCOTEC (200 € HT). Le devis de SOCOTEC a été retenu.

CANTINE **03/06/2014**
Des travaux de peinture sont à effectuer : plafond, portes, partie de l'escalier allant vers la salle des sports.

PRESBYTÈRE **03/06/2014**
La peinture extérieure est à refaire.

ANCIENNE MAIRIE **03/06/2014**
La salle de réunion sera aménagée en bibliothèque pour les activités TAP ainsi que pour les activités des enseignantes. Achat de mobiliers : 3 devis ont été demandés :
- MANUTAN : 2 439.39 € TTC
- DPC : 2 496.14 € TTC
- UGAP : devis non conforme à la demande
Le Conseil Municipal délibère pour le mobilier DPC.

DIVERS

31/07/2014 - Peinture sur différents bâtiments
Le Conseil Municipal décide de retenir l'offre de l'entreprise DELZONGLE parmi plusieurs devis. Certains travaux seront effectués par les employés communaux.

Chaudière école-cantine-vestiaires

31/07/2014 - La chaudière qui alimente ces locaux doit être remplacée. L'entreprise BÂTI-ENERGIE a été mandatée pour l'étude qui sera remise courant septembre afin de pouvoir choisir l'installation adéquate.

18/09/2014 - L'étude réalisée par l'entreprise Bâti Energie met en exergue trois propositions :

- Chaudière à gaz à condensation
- Chaudière à granulés de bois
- Chaudière à granulés de bois + départs régulés

Il s'avère que la chaudière à granulés de bois avec départs régulés est la plus économique. Le Conseil Municipal décide de lancer une procédure de consultation pour cet achat. La dépense sera imputée à l'article 2188, section investissement.

09/10/2014 - L'ouverture des plis a eu lieu le mardi 7 octobre 2014 à 20h30, la Commission d'Appels d'Offres a dressé un rapport pouvant se résumer ainsi :

- Pli n°1 : Denis SIBERCHICOT
Chaudière : LASIAN Bio select + 45 KW avec silo 1300 L
Montant : 19 143.33 € HT ; 22 972.00 € TTC
Option production d'eau chaude : 4 075 € HT ; 4 890.30 € TTC
- Pli n°2 : ETS LAFARGUE
Chaudière : LASIAN Bio select + 45 KW avec silo 1300 L
Montant : 20 363.79 € HT ; 24 436.55 € TTC
- Pli n°3 : SARL LAY
Chaudière : LASIAN Bio select + 45 KW avec silo 1300 L
Montant : 20 178.00 € HT ; 24 213.60 € TTC

DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents décide de retenir la proposition de l'entreprise Denis SIBERCHICOT pour un montant de 22 972.00 € TTC avec l'option production d'eau chaude pour 4 890.30 € TTC, soit un montant total de 27 862.30 €. Cette dépense sera imputée à l'article 2188 du budget 2014, section d'investissement.

09/12/2014 - Portail garderie-écoles

Le portail de l'école a été endommagé par un parent d'élève. Celui-ci a adressé un courrier à la mairie stipulant qu'il prenait en charge les frais de réparations.

09/12/2014 - Travaux divers

Mme le Maire fait le point sur les travaux qui restent à réaliser dans les différents bâtiments.

- Salle Lahaout : réfection de la toiture côté cuisine.
- Salle des sports : Bavettes sur menuiseries. Les devis pour les réparations de la toiture et la peinture au sol ont été demandés à différentes entreprises.
- Appartement du presbytère : revêtement sol.
- Appartement DUBECQ : programmeur chauffage à changer.

3. VOIRIE

VOIRIE COMMUNAUTAIRE

20/01/2014 - Programme de voirie communautaire :

- Chemin de Cabannes (enrobé) : 190 m (déjà chiffré en 2013)
- Chemin de Bonnehou (enrobé) : 196 m
- Impasse de Beyrie (enrobé) : 148 m
- Impasse de Mages (tracouche) : 470 m
- Chemin de Higas (enrobé) : 160 m

Fournitures voirie communautaire :

- Pelle à pneu : 7 jours
- Cailloux Ø 0,20 : 2 semi-remorques
- Peinture route : 1 pot 25 kg + diluant
- Tuyaux : 3 éco-box Ø 400 + 1 Ø 300
- Signalisation : 5 cataphotes (visibles des 2 cotés) + 1 voie sans issue
- Enrobé à froid : 4 tonnes

Curage collecteurs :

- Latéoulère
- Bas de Misson

05/05/2014 - Compte rendu de réunion de la commission :

Le programme suivant a été décidé :

- Chemin de Higas (enrobé) : 14 331.99 €
- Impasse de Mages : entrée en enrobé : 2 476.85 ;
l'autre partie en tri-couche : 14 258.57 €
- Impasse de Beyrie (enrobé) : 7 478.91 €
- Route de Misson (enrobé) : 2 092.58 €
- Chemin de Bonnehou (enrobé) : 9 751.68 €

Soit un total de 50 390.58 €

03/06/2014 - Compte rendu de réunion de la commission

- Mise à jour du règlement intérieur.
- Le programme voirie communautaire de la commune a été retenu pour la somme de 50 390.58 € TTC.
- Le budget de la voirie communautaire pour les années à venir sera étudié à la baisse.
- Des panneaux voies sans issues sont à prévoir sur certains chemins.

- L'achat de panneaux de signalisation (chantier) va être pris en compte par la Communauté des Communes.
- Une liste de signalisation de police et temporaire va être fournie à la Communauté des Communes.
- De la peinture routière à eau a été commandée pour le marquage des stops.

31/07/2014 - Les travaux de voirie communautaire sont programmés pour début septembre.

18/09/2014 - Les travaux d'enrobé sur la voirie communautaire sont en cours de réalisation. Les travaux de curage de fossés seront effectués ce mois de septembre.

09/12/2014 - Une liste des besoins en matériaux et panneaux de signalisation a été transmise à la communauté.

Contrat ingénierie : après l'appel d'offre, le cabinet GONELLE a été retenu pour cette mission.

FAUCHAGE SUR LES DÉPARTEMENTALES

D 947 (Orthez-Dax) ET D 3 (Rte de Pomarez) 05/05/2014

Les intersections situées sur ces voies départementales sont dangereuses : manque de visibilité du fait que les bas-côtés ne soient pas fauchés en temps voulu. Après avoir consulté le service voirie du Conseil Général, le Conseil Municipal décide de signer une convention afin que les employés communaux puissent **ponctuellement** avoir l'autorisation de faucher sur :

- la RD 947 (100 m avant le chemin "Las Pountes" côté Dax et 100 m avant la route du lac côté Mouscardès),
- la RD 3 (100 m avant l'impasse de Latéoulère, côté Pomarez)
- le rond-point situé sur la D947.

SIGNALISATION SUR LES ROUTES

DÉPARTEMENTALES

31/07/2014

Des panneaux de signalisation vont être posés par le Conseil Général, principalement pour la signalétique "Estibeaux".

MISE EN PRIORITÉ RD 3 ET RD 947

09/12/2014

Vu la nécessité d'assurer une meilleure sécurité des usagers, le Conseil Municipal décide d'engager les démarches auprès du Conseil Général pour que les routes départementales 3 et 947 deviennent prioritaires à toutes les intersections avec les voies communales.

CIRCULATION ROUTE DE LAMUDETTE

18/09/2014

Mme le Maire rappelle à l'assemblée que des plaintes concernant la vitesse de circulation sur la route de Lamudette ont été adressées à la Mairie. Le Conseil Municipal s'accorde à dire que la vitesse y est trop élevée et qu'une solution doit être trouvée. La commission voirie se réunira pour étudier la faisabilité de la mise en sens unique d'une partie de la route.

TRAVAUX DE BUSAGE

05/05/2014

Collecteur du Marlat : Suite à un éboulement du terrain communal situé au Marlat, des travaux de busage sont nécessaires. Ils débiteront la semaine 5 au 10 mai 2014.

CLASSEMENT DES CHEMINS

20/01/2014 - Mme le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal le courrier du notaire concernant l'acquisition par la commune des parcelles constituant une partie du chemin du Louetz. Il s'avère que ces parcelles sont grevées d'une hypothèque. Mme le Maire rappelle que le propriétaire n'était pas d'accord pour céder ces parcelles à

la Commune. Le Conseil Municipal décide d'abandonner l'opération.

09/12/2014 - Mme le Maire informe le Conseil Municipal que le dossier est terminé à l'exception de trois chemins (dossiers en cours de succession).

Classement des chemins ruraux en chemins communaux :

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de régulariser le classement des chemins ruraux en voies communales et énumère la liste des routes concernées. Le Conseil Municipal décide de classer l'ensemble de ces chemins ruraux en voies communales pour un total de 13 930 ml.

Régularisation voirie communale en voirie communautaire :

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de régulariser le classement des voies communales en voies communautaires et énumère la liste des routes concernées. Le Conseil Municipal décide de classer l'ensemble de ces voies communales en voies communautaires pour un total de 21 045 ml.

DIVERS

05/05/2014

Dossier M. LEJEUNE (écoulement des eaux pluviales) :

Suite à l'expertise, le rapport de la compagnie d'assurance précise que la responsabilité de la commune n'est pas engagée.

Dossier indivision LANNEFRANQUE :

Des travaux ayant été effectués par erreur, un accord a été conclu avec les propriétaires de l'indivision pour la réalisation d'un fossé le long du terrain.

Fossé en bordure du terrain de M. NOUGARO :

L'entretien du fossé est à étudier.

4. SYDEC

ASSAINISSEMENT

03/06/2014 - Compte-rendu de la réunion du 03/06/2014 en présence de représentants des services de la police de l'eau, du SYDEC et de ETEN ENVIRONNEMENT :

Présentation du projet de création de l'assainissement collectif, avec 4 scénarios étudiés :

- Scénario 1 : STEP avec rejet au ruisseau Pédoucin
- Scénario 2 : STEP + bassin de stockage en période d'étiage avec rejet au ruisseau Pédoucin
- Scénario 3 : STEP + bassin de stockage en période d'étiage avec rejet au Grand Arrigan
- Scénario 4 : STEP avec Habas, rejet au Grand Arrigan.

Non réalisables : les scénarios 1 et 4.

Réalisables :

- Scénario 2 : besoin du bassin de stockage mais il faut traiter le phosphore et le NTK (azote) (coût supplémentaire),
 - Scénario 3 : besoin du bassin de stockage + environ 3 km de canalisation pour rejet au Gd Arrigan (coût supplémentaire).
- Après discussion, se pose la question d'un possible rejet au Petit Arrigan, plus proche pour le scénario 3, ou faire une zone végétalisée, zone de dissipation à la place du bassin de stockage d'où besoin d'un terrain d'une plus grande superficie.

En conclusion, 3 scénarios vont être étudiés :

- 1 : STEP + zone de dissipation + rejet Pédoucin,
- 2 : STEP + zone de dissipation + rejet Petit Arrigan,
- 3 : STEP + zone de stockage + rejet Petit Arrigan,

Planning prévisionnel :

- Fin 2014 : projet définitif.
- 2015 : Étude du réseau. Les particuliers du bourg concernés

auront un contrôle gratuit de leur assainissement en vue du raccordement au réseau collectif (demande de servitude...).

- Fin 2015/début 2016 : réalisation du projet.

Le Conseil Municipal se prononce, à l'unanimité des présents, pour une capacité de la STEP de 375 EH (équivalent par habitant). Mr Gaubert, géomètre, sera contacté pour définir le plan d'urbanisme.

09/12/2014 - Présentation des résultats de l'étude complémentaire d'acceptabilité des milieux récepteurs. Mme le Maire remet aux membres du Conseil Municipal le compte rendu de la réunion en date du 13/10/2014. La prochaine réunion concernera le plan de financement.

ÉLECTRICITÉ

03/06/2014 - Enfouissement du réseau "Lagatère" :

Un transformateur va être posé au niveau de "Lagatère" et rejoindra par fonçage la route du lac de Tastoia jusqu'au chemin du Yert. Les maisons concernées par ces travaux seront munies de coffret individuel posé en limite de propriété. A la fin de ces travaux, les lignes du Yert et du Luc seront déposées.

31/07/2014 - L'enfouissement du réseau, route du Lac de Tastoia, est en cours de réalisation.

09/12/2014 - Le Conseil Municipal décide d'adhérer au groupement de commande pour l'achat d'énergie.

09/12/2014 - Enfouissement réseaux :

Les travaux sont commencés impasse d'Imbernat et route des Pyrénées. Les Réseaux du Pin et du Rachou sont à l'étude.

5. SIETOM

31/07/2014 - Compétence pouvoir de police pour les ordures ménagères : Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, donnent leur accord pour donner pouvoir à la présidente du SIETOM. Une délibération sera adressée au SIETOM et à la Préfecture.

18/09/2014 - Le conteneur à poubelles situé sur la route du Lac de Tastoia a été endommagé lors de travaux. Le SIETOM de Chalosse a été contacté pour la remise en état.

6. PERSONNEL COMMUNAL

REMPLACEMENT CONGÉ MATERNITÉ

20/01/2014

Il convient de prévoir le remplacement de la secrétaire de Mairie. Après rapprochement auprès du CDG 40, service remplacement, une nouvelle secrétaire prendra son service dès la première semaine de février.

RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

03/04/2014

Le Conseil Municipal décide d'autoriser la Secrétaire de Mairie à assister aux réunions du Conseil Municipal pendant la durée du mandat.

STAGIAIRISATION - ADJOINT TECHNIQUE

20/01/2014 - Mme le Maire rappelle à l'assemblée qu'il convient de créer un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe en vue de la stagiairisation de Laurent LAFAYE au 1^{er} avril prochain. La question est soumise au vote à bulletin secret. Résultat : 7 voix pour, 7 voix contre et 1 abstention. Après débat, la question est de nouveau soumise au vote à bulletin secret.

DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Résultat : 7 voix pour, 7 voix contre et 1 abstention.

Certains conseillers demandent de prolonger le contrat de Laurent LAFAYE. Mme le Maire les informe que cela n'est pas possible et rappelle les conditions initiales de son contrat établi pour une durée de 6 mois et reconduit 2 fois (soit au total 18 mois). Des renseignements sont demandés par ces mêmes conseillers. Mme le Maire décide de reporter le vote avant le 31 janvier, avec les justificatifs et textes de loi fournis par le service juridique du Centre de Gestion.

29/01/2014 - Mme le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal la loi du 26 janvier 1984 relative au statut de la Fonction Publique Territoriale qui prévoit la possibilité de recruter des agents par CDD, lorsqu'il s'agit d'emplois correspondant à un besoin temporaire (accroissement temporaire d'activité et besoin saisonnier). La mairie d'Estibeaux a recruté M. LAFAYE Laurent par contrats à durée déterminés successifs pour un accroissement temporaire d'activité. La durée totale de ces différents contrats atteint 18 mois. Or, l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 précitée prévoit qu'en cas d'accroissement temporaire d'activité, les CDD conclus sur cette base ne peuvent pas être supérieurs à 12 mois pendant une période de 18 mois. Ainsi la durée totale des contrats conclus avec M. LAFAYE, qui atteint 18 mois, dépasse la durée maximale fixée par la loi. Ce contrat ne peut donc plus être renouvelé. La question de la création du poste d'adjoint technique 2^{ème} classe en vue de la stagiairisation de Laurent LAFAYE au 1^{er} avril prochain est soumise au vote à bulletin secret.

Résultat : 9 voix pour et 6 voix contre.

FORMATION DES EMPLOYÉS COMMUNAUX

14/04/2014 - Une formation pour l'utilisation de produits phytopharmaceutiques, catégorie applicateur en collectivités territoriales, est proposée aux 2 employés communaux.

31/07/2014 - Cette formation aura lieu à Misson à la communauté de commune les 16 et 17 septembre 2014.

STAGIAIRISATION - AGENT POLYVALENT 05/05/2014

Suite à la réforme des rythmes scolaires, des heures supplémentaires sont à effectuer à la garderie le mercredi matin ainsi que pour les TAP. Mme le Maire propose d'attribuer ces heures à Mme CASSOU PUYAU, titulaire du BAFA et ayant suivi des formations. Le Conseil Municipal décide de stagiairiser Mme CASSOU PUYAU au 1^{er} septembre 2014 sur la base de 28 h/semaine, réparties entre la garderie, le ménage du foyer, de Lahaout et de la Mairie, la location de la vaisselle et l'animation des TAP.

7. SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

SIVU DES ARRIGANS - REGROUPEMENT SCOLAIRE

20/01/2014 - Le SIVU ayant besoin de trésorerie, Mme le Maire propose à l'assemblée de verser un acompte sur la participation communale 2014 avant le vote du budget primitif. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de verser au SIVU un acompte de 10 000 € et autorise Mme le Maire à émettre le mandat correspondant.

05/05/2014 - Election du Bureau :

Présidente : Mme Danièle BÉROT

Vice-Présidents : MM. DARRASPEN, DIZABEAU et MARCOS

Budget 2014 : Les dépenses et les recettes de fonctionnement sont équilibrées à 187 473 €. Les dépenses et les recettes d'investissement sont équilibrées à 3 012 €.

La participation des communes s'élève à 118 000 € au total : Estibeaux : 35 348 €, Mouscardès : 13 216 €, Ossages : 25 960 €, Tilh : 43 476 €.

Fournitures scolaires : 71 €/enfant ; Noël : 13 €/enfant ; Coopérative scolaire : 9,50 €/enfant ; Projet éducatif : 1 200 €

09/12/2014 - Le SIVU ayant besoin de Trésorerie, Mme le Maire propose à l'assemblée de verser un acompte sur la participation communale 2015 avant le vote du budget primitif. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de verser au SIVU un acompte de 20 000 € et autorise Mme le Maire à émettre le mandat correspondant.

SIVU DES ARRIGANS - LAC DE TASTOA

05/05/2014 - Election du bureau :

Président : M. Alain GARBAY

Vice-Présidente : Mme Danièle BÉROT

Secrétaire : M. Guy MARCADÉ

Vote du Budget : Les dépenses et les recettes de fonctionnement sont équilibrées à 32 327 €. Les dépenses et les recettes d'investissement sont équilibrées à 22 878 €.

Participation des communes :

Pomarez : 7 933 € ; Mouscardes : 1 408 € ; Estibeaux : 3 259 €

Des travaux d'enrochement sont prévus en priorité, pour un montant de 7 933 €. Des travaux de réfection sont à prévoir au Chalet, des panneaux signalétiques à changer ainsi que la remise en état de certains pontons.

Les employés communaux d'Estibeaux auront la responsabilité du niveau du Lac.

09/12/2014 - Mme le Maire donne lecture des nouveaux statuts qui ont été acceptés et validés par le Comité Syndical en date du 24 avril 2014. L'article VI « Comité Syndical » est remplacé par les dispositions suivantes :

Chaque commune membre du syndicat désigne par délibération deux délégués titulaires et deux délégués suppléants. Chaque commune est représentée dans le comité par deux délégués titulaires et deux délégués suppléants. Les délégués suppléants sont appelés à siéger au comité avec voix délibérative en cas d'empêchement du ou des délégués titulaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, approuve les nouveaux statuts du SIVU des Arrigans.

ADHÉSION AU SYNDICAT DU BASSIN VERSANT DES LUYSS APPROBATION DU PROJET DE STATUTS ET DES PRINCIPES DE RÉPARTITION DES CHARGES 03/04/2014

Mme le Maire rappelle la nécessaire solidarité de bassin versant dont doivent faire preuve les collectivités pour la gestion des cours d'eau dans le cadre de l'intérêt général et l'intérêt de la commune à adhérer au Syndicat du Bassin Versant des Luys. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve l'adhésion de la commune au syndicat du bassin versant des Luys, approuve le projet de statuts du syndicat de bassin versant des Luys et approuve le principe de répartition des charges.

Pour siéger au Syndicat du Bassin Versant des Luys, le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité :

- 1 délégué titulaire : M. Stéphane PEHAUT

- 1 délégué suppléant : M. Gilles LASCOSTES

**AFFILIATION VOLONTAIRE DU SYNDICAT MIXTE
DE DÉVELOPPEMENT DES LANDES D'ARMAGNAC
AU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION
TERRITORIALE DES LANDES (CGH 40)** 03/06/2014

Mme le Maire expose la demande d'affiliation du Syndicat Mixte. Le Conseil Municipal délibère favorablement à l'unanimité des présents et autorise Mme le Maire à intervenir pour toutes pièces et formalités s'y rapportant.

8. ADMINISTRATION

DÉLÉGATIONS COURANTES 09/12/2014

Considérant que le Maire de la commune peut recevoir délégation du conseil municipal afin d'être chargé, pour la durée de son mandat, de prendre un certain nombre de décisions, considérant qu'il y a lieu de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

1. Le Maire est chargé, pour la durée du présent mandat, et par délégation du Conseil Municipal :

- (1) De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services dans la limite de 15 000 € HT, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- (2) De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- (3) De passer les contrats d'assurance ;
- (4) De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- (5) D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- (6) De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- (7) De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- (8) D'ester en justice au nom de la commune dans les actions intentées contre elle ;
- (9) De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10 000 € ;
- (10) De réaliser les lignes de trésorerie dans la limite de 60 000 € ;

2. Conformément à l'article L 2122-17 du code général des collectivités territoriales, les compétences déléguées par le conseil municipal pourront faire l'objet de l'intervention du premier adjoint en cas d'empêchement du maire.

RECENSEMENT DE LA POPULATION 09/12/2014

Le recensement de la population aura lieu du 15 janvier au 14 février 2015. Deux agents recenseurs sont nécessaires pour effectuer ce travail. Julien GUILLE et Nicolas MARIE seront recrutés dès le 5 janvier 2015.

**GROUPEMENT DE COMMANDES D'ÉQUIPEMENTS
DE PROTECTION INDIVIDUELLE** 09/10/2014

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide :

- D'adhérer au groupement de commandes constitué pour la dévolution d'un marché de fourniture d'équipements de protection individuelle ;
- D'approuver les termes de la convention constitutive du groupement de commandes créée à cet effet ;

- D'autoriser Mme le Maire à intervenir à la signature de la convention et de toutes pièces en découlant ;
- D'autoriser la Commission d'appel d'offres du Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Landes à choisir le ou les titulaire(s) du marché ;
- De s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la commune est partie prenante ;
- De s'engager à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont la commune est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget.

**GROUPEMENT DE COMMANDES DE BIENS
D'ÉQUIPEMENT ET DE MATÉRIEL POUR
LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL** 09/10/2014

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide :

- D'adhérer au groupement de commandes constitué pour la dévolution d'un marché d'acquisition de biens d'équipement et de matériels pour la santé et la sécurité au travail ;
- D'approuver les termes de la convention constitutive du groupement de commandes créée à cet effet ;
- D'autoriser Mme le Maire à intervenir à la signature de la convention et de toutes pièces en découlant ;
- D'autoriser la Commission d'appel d'offres du Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Landes à choisir le ou les titulaire(s) du marché ;
- De s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la commune est partie prenante ;
- De s'engager à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont la commune est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget.

**GROUPEMENT DE COMMANDES FORMATIONS
SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL** 09/10/2014

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide :

- D'adhérer au groupement de commandes constitué pour la dévolution d'un marché d'acquisition de prestations de formations santé et sécurité au travail ;
- D'approuver les termes de la convention constitutive du groupement de commandes créée à cet effet ;
- D'autoriser Mme le Maire à intervenir à la signature de la convention et de toutes pièces en découlant ;
- D'autoriser la Commission d'appel d'offres du Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Landes à choisir le ou les titulaire(s) du marché ;
- Décide de s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la commune est partie prenante ;
- De s'engager à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont la commune est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget.

**GROUPEMENT DE COMMANDES
DE DÉFIBRILLATEURS** 18/09/2014

En 2009, l'Association des Maires des Landes a pris l'initiative de créer un groupement de commande afin d'équiper de défibrillateurs les collectivités landaises. Grâce à cette initiative, complétée par d'autres projets portés par des fondations et des associations, notamment celles du monde sportif, 267 communes et établissements publics sont équipés de plus de 500 défibrillateurs recensés à ce jour par le service plan communal de sauvetage du Centre de gestion et d'ores et déjà géolocalisés. L'AML et ses partenaires

envisagent de mettre en place un deuxième groupement de commandes. Cette démarche apparaît comme la meilleure formule en termes de mutualisation des besoins, d'économie d'échelle et de gestion, et vise à atteindre l'objectif de 331 communes équipées. L'idée de la couverture complète de notre Département des Landes mérite la plus grande attention et doit nous mobiliser tous.

Dans le cadre de cette procédure, régie par l'article 8 du Code des Marchés Publics, une convention doit être conclue entre les membres du groupement de commandes pour chaque type de besoins. Celle-ci doit déterminer, notamment, outre l'objet et les différents partenaires du groupement :

- L'organisme assurant le rôle de coordinateur du groupement,
- Les missions du coordinateur,
- Les missions de chacun des membres,
- Les modalités et critères de prise en charge financière de la part revenant à chaque organisme.

Mme le Maire propose à l'assemblée de se prononcer sur l'adhésion de notre commune au groupement de fourniture et livraison de défibrillateurs (et services associés) et de l'autoriser à signer cette convention. Elle propose que le choix du ou des titulaire(s) du marché soit effectué par la commission de police, hygiène et sécurité de l'Association des Maires des Landes. De plus, le Conseil Municipal sera informé des résultats de la mise en concurrence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'adhérer au groupement de commandes constitué pour la dévolution d'un marché de fournitures et livraison de défibrillateurs (et services associés).
- D'approuver les termes de la convention constitutive du groupement de commandes créé à cet effet.
- D'autoriser la commission de police, d'hygiène et sécurité de l'association des Maires des Landes à choisir le(s) titulaire(s) du marché.
- D'autoriser le Président à intervenir à la signature de la convention et de toutes pièces en découlant.

MOTION POUR ALERTE LES POUVOIRS PUBLICS SUR LES CONSÉQUENCES DE LA BAISSSE

DES DOTATIONS DE L'ÉTAT

09/10/2014

Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros destiné au redressement des finances publiques et qui sera décliné sur les années 2015 à 2017, les concours financiers de l'Etat sont appelés à diminuer de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017 soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014 à 2017. Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36 000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF

prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources. En effet, la seule alternative serait de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune d'Estibeaux rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
 - elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
 - enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.
- La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune d'Estibeaux estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune d'Estibeaux soutient les demandes de l'AMF:

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

Le Conseil Municipal approuve la motion présentée ci-dessus.

REQUÊTES

03/06/2014 - Mme le Maire informe l'assemblée qu'elle a reçu un courrier du Président de l'ACCA d'Estibeaux lui demandant une salle de venaison. Un courrier lui sera adressé précisant que nous prenons bonne note de sa demande mais que pour l'instant nous ne pouvons y répondre favorablement en raison de la non-conformité de l'assainissement.

09/12/2014 - Mme le Maire donne lecture du courrier adressé par le Président de la FNACA, demandant la pose d'une plaque du souvenir au monument aux morts. Le Conseil Municipal se prononce favorablement à cette demande.

ÉLAGAGE

09/12/2014

Un courrier a été adressé aux propriétaires concernés, leur demandant de bien vouloir élaguer ou abattre les arbres qui obstruent certaines voies communales ou communautaires.

CONVENTION MISSION D'INSPECTION SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

09/10/2014

Mme le Maire présente la convention relative à l'intervention d'un agent du Centre de Gestion pour assurer la mission d'inspection. Le conseiller en hygiène et sécurité du CDG intervient dans le domaine de la santé et sécurité au travail. Elle présente aussi le devis dressé par le CDG : 4 jours de mission pour un total de 1 376 €. Le conseil Municipal autorise Mme le Maire à signer la convention ainsi que le devis.

9. DIVERS

PLAN D'URBANISME

31/07/2014

Suite à la réunion en Mairie avec M. GAUBERT (cabinet ARGEO) il a été convenu de faire une révision de la carte communale et non un P.L.U. Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, ont délibéré pour la révision de la carte communale.

PLAN D'ÉPANDAGE

31/07/2014

SEDE environnement a réalisé une extension d'épandage pour un amendement fertilisant (sous-produit de l'usine DRT). Cette extension a été faite conformément aux cadres réglementaires et agricoles, cet amendement étant d'ailleurs utilisé depuis de nombreuses années par des exploitants agricoles. Quatre agriculteurs de notre commune sont intéressés par la fertilisation ponctuelle de leurs cultures par ce sous produit opportun. L'épandage a lieu au maximum tous les 3 ans (1 fois/3 ans), la durée livraison-épandage-enfouissement n'excède pas 96 heures. Il est porté connaissance à la mairie la fiche produit, les références cadastrales du parcellaire, l'étude du plan d'épandage apte concerné. Un accord de principe sur ce projet est à retourner à SEDE environnement. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, valide l'accord de principe. Il est rappelé que l'usine DRT assume la responsabilité liée au recyclage agricole de son sous-produit, comme prévu par la réglementation.

MOTION CLASSEMENT ZONE VULNÉRABLE "DIRECTIVE NITRATE"

09/12/2014

Le Conseil Municipal s'oppose au projet de classement en zone vulnérable 2014 tel que proposé par le Préfet coordonnateur du bassin Adour Garonne.

TIGF

14/04/2014

A partir de septembre/octobre, le projet Artère de l'Adour verra le jour. Une canalisation de gaz naturel sera installée d'Arcangues à Coudures et traversera notre commune.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

05/05/2014 - Mme le maire informe le Conseil Municipal qu'une convention est à passer avec l'association des Maires des Landes pour la mise à jour du document. Coût : 450 €. Deux personnes ont été nommées pour la gestion de ce dossier : Corinne RICOTTI et Isabelle MARIE.

03/06/2014 - Mme le Maire donne lecture de l'avenant n°1 à la convention d'adhésion du plan communal de sauvegarde proposé par le Centre de Gestion. La tarification pour notre Commune est de 450€, conformément à l'article 8 – conditions financières de cet avenant. Compte tenu de la nécessité de mettre à jour le plus rapidement possible ce document et de prendre en compte les évolutions réglementaires, Mme le Maire propose à l'assemblée d'accepter la signature de cet avenant et de prendre en charge les frais inhérents à celui-ci. L'assemblée se prononce favorable et autorise Mme le maire d'intervenir à toutes pièces et formalités s'y rapportant.

AMBASSADEUR D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

18/09/2014

Le PACT des Landes souhaite embaucher une personne pour étudier les économies d'énergie chez les particuliers. Cette personne nommée « ambassadeur » sera en recherche de lieux (lotissement ou autres) à forte déperdition énergétique. Elle sera recrutée pour un CDD de trois ans.

ÉMISSION "TOUS ENSEMBLE"

09/12/2014

Mme le Maire tient à informer l'assemblée que la commune d'Estibeaux n'a pas été à l'initiative de ce projet et qu'il n'y a eu aucune participation financière d'aucune sorte.

10. COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE POUILLON

14/04/2014 - Élection du bureau

Président : M. Jean-Marc LESCOUTE

1^{er} Vice-président : M. Bernard MAGESCAS

2^{ème} Vice-président : Mme Danièle BEROT

3^{ème} Vice-président : Mme Maryse GOUBEY

4^{ème} Vice-président : Mme Henriette DUPRE

03/06/2014 - Mme Le Maire donne lecture des nouveaux statuts de la Communauté de Communes de Pouillon qui ont été acceptés et validés par le Conseil Communautaire en date du 29 avril 2014. Elle précise que le point B4 « Actions dans le domaine social » est modifié comme suit :

"Est d'intérêt communautaire l'action supplémentaire énumérée ci-dessous à compter du 1^{er} septembre 2014 :

- Création et gestion d'une crèche familiale."

Le Conseil Municipal approuve les nouveaux statuts de la Communauté de Communes de Pouillon.

05/05/2014 - Vote du taux de taxes 2014 :

T.H. : 11.14% ; T.F. bâtie : 3.42% ; T.F.N bâtie 17.46%

Le taux de ces taxes est identique à celui de 2013.

Vote du Budget 2014 : Les dépenses et les recettes de fonctionnement sont équilibrées à 3 817 619 €. Les dépenses et les recettes d'investissement sont équilibrées à 1 416 642 €. Des fonds de concours sont prévus : 30 000 € par commune et 50 000 € pour Pouillon (projet cantine école primaire).

03/06/2014 - Mme Le Maire donne lecture des nouveaux statuts de la Communauté de Communes de Pouillon qui ont été acceptés et validés par le Conseil Communautaire en date du 29 avril 2014. Elle précise que le point C1 « Actions dans les domaines culturel, scolaire et sportif » est modifié comme suit :

"Est d'intérêt communautaire l'action supplémentaire énumérée ci-dessous à compter du 1^{er} septembre 2014 :

- Création et gestion d'une bibliothèque intercommunale."

Le Conseil Municipal approuve les nouveaux statuts de la Communauté de Communes de Pouillon.

09/10/2014 - Mme Le Maire donne lecture des nouveaux statuts de la Communauté de Communes de Pouillon qui ont été acceptés et validés par le Conseil Communautaire en date du 29 avril 2014. Elle précise que le point B4 « Actions dans le domaine social » est modifié comme suit :

"Est d'intérêt communautaire l'action supplémentaire énumérée ci-dessous à compter du 1^{er} janvier 2015 :

- Création et gestion d'une crèche familiale."

Le Conseil Municipal approuve les nouveaux statuts de la Communauté de Communes de Pouillon.

09/12/2014 - Suite à la prise de compétence par la Communauté de Communes, il a été proposé que le pôle de la crèche familiale ainsi que le relais d'assistance maternelle (RAM) soient créés sur la commune d'Estibeaux.

Le Conseil Municipal délibère favorablement pour signer la convention avec la Communauté des communes. L'accueil périscolaire sera mis à disposition une demi-journée par semaine. La participation de la Communauté des Communes aux frais de fonctionnement est fixée à 50 €/mois.

COMPTE ADMINISTRATIF 2013

SECTION DE FONCTIONNEMENT

		PRÉVISIONS	RÉALISATIONS
DÉPENSES (montants TTC)		524 453.00 €	406 148.61 €
011	Charges à caractère général	219 100.00 €	132 085.17 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	181 477.00 €	156 358.08 €
65	Autres charges de gestion courante	108 984.00 €	102 967.00 €
66	Charges financières	14 459.00 €	14 407.58 €
67	Charges exceptionnelles	333.00 €	330.78 €
014	Atténuations de produits	100.00 €	
RECETTES (montants TTC)		524 453.00 €	558 655.11 €
013	Atténuations de charges	300.00 €	
70	Produits des services, du domaine et ventes	720.00 €	734.25 €
73	Impôts et taxes	206 004.00 €	226 182.96 €
74	Dotations et participations	180 810.00 €	191 655.51 €
75	Autres produits de gestion courante	44 700.00 €	45 818.58 €
76	Produits financiers		13.67 €
77	Produits exceptionnels		2 330.38 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	91 919.00 €	91 919.76 €
Soit un excédent de fonctionnement de 152 506.50 €			

SECTION D'INVESTISSEMENT

		PRÉVISIONS	RÉALISATIONS	RESTE A RÉALISER
DÉPENSES (montants TTC)		150 265.00 €	107 708.56 €	
20	Immobilisations incorporelles	20 000.00 €		
21	Immobilisations corporelles	41 072.00 €	20 449.12 €	
23	Immobilisations en cours	8 690.00 €	6 767.78 €	
16	Emprunts et dettes assimilées	41 733.00 €	41 722.28 €	
001	Déficit d'investissement reporté	38 770.00 €	38 769.38 €	
RECETTES (montants TTC)		150 265.00 €	190 279.84 €	
13	Subvention d'investissement	15 000.00 €	52 371.97 €	
10	Dotations, fonds divers	134 115.00 €	136 874.79 €	
0165	Dépôts et cautionnements reçus	1 150.00 €	1 033.08 €	
Soit un excédent d'investissement de 82 571.28 €				

Le compte administratif 2013 présente un excédent global de 235 077.78 €

BUDGET PRIMITIF 2014

	TAXE D'HABITATION	FONCIER BÂTI	FONCIER NON BÂTI	TAXE PROFESSIONNELLE UNIQUE
Commune	14.08 %	16.54 %	57.65 %	-
Communauté	11.14 %	3.42 %	17.46 %	13.39 %

En 2014, le taux des taxes reste inchangé.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

		BUDGET PRÉCÉDENT	BUDGET VOTÉ 2014
DÉPENSES (montants TTC)		524 453.00 €	532 126.00 €
011	Charges à caractère général	219 100.00 €	201 547.00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	181 477.00 €	203 300.00 €
65	Autres charges de gestion courante	108 984.00 €	114 199.00 €
66	Charges financières	14 459.00 €	12 630.00 €
67	Charges exceptionnelles	333.00 €	450.00 €
014	Atténuations de produits	100.00 €	
RECETTES (montants TTC)		524 453.00 €	532 126.00 €
013	Atténuations de charges	300.00 €	300.00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes	720.00 €	3 720.00 €
73	Impôts et taxes	206 004.00 €	210 918.00 €
74	Dotations et participations	180 810.00 €	173 682.00 €
75	Autres produits de gestion courante	44 700.00 €	41 000.00 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	91 919.00 €	102 506.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

		BUDGET PRÉCÉDENT	BUDGET VOTÉ 2014	DONT RESTE À RÉALISER
DÉPENSES (montants TTC)		150 265.00 €	115 521.00 €	42 419.00 €
20	Immobilisations incorporelles	20 000.00 €	10 000.00 €	20 000.00 €
21	Immobilisations corporelles	41 072.00 €	20 000.00 €	20 497.00 €
23	Immobilisations en cours	8 690.00 €	42 021.00 €	1 922.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	40 583.00 €	42 300.00 €	
001	Déficit investissement reporté	38 770.00 €		
0165	Dépôts et cautionnements reçus	1 150.00 €	1 200.00 €	
RECETTES (montants TTC)		150 265.00 €	157 940.00 €	
13	Subvention d'investissement	15 000.00 €		
10	Dotations, fonds divers	17 204.00 €	24 169.00 €	
021	Virement section fonctionnement		82 571.00 €	
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	116 911.00 €	50 000.00 €	
0165	Dépôts et cautionnements reçus	1 150.00 €	1 200.00 €	

ÉTAT DE LA DETTE

EMPRUNTS		ANNÉE DE SOLDE	CAPITAL	INTÉRÊTS	TOTAL
CDG	Logements Dubecq	2023	7 537.25 €	1 695.06 €	9 232.31 €
Caisse d'Epargne	Mairie	2025	11 839.71 €	5 686.24 €	17 525.95 €
	Achat maison Dubecq	2015	6 647.59 €	375.67 €	7 023.26 €
	Accueil périscolaire	2022	6 696.85 €	2 355.76 €	9 052.61 €
TOTAL			32 721.40 €	10 112.73 €	42 834.13 €

RÉALISATIONS 2014

SECTION DE FONCTIONNEMENT

ENTRETIEN DES BÂTIMENTS (montants TTC)

ARÈNES	
Mur côté entrée (ETS RIBEIRO)	3 512.92 €
Bois (DISPANO)	49.93 €
LOGEMENTS PRESBYTÈRE (2)	
Antenne TV (SARL DUBOY)	55.00 €
Travaux maçonnerie : muret (ETS RIBEIRO)	1028.40 €
Peinture (ADOUR PEINTURE)	207.35 €
Sanitaire + chauffe eau (ETS SIBERCHICOT)	195.95 €
Revêtement sol + peinture (NUANCE ET DECO)	1 015.08 €
BÂTIMENT LAHAOUT	
Couverture charpente (SARL CHARPENTE BSG)	3 915.60 €
Sanitaire (ETS SIBERCHICOT)	1 092.07 €
ÉCOLES	
Réparation chauffage (DEC SERVICE)	111.36 €
SALLE DES SPORTS	
Reprise sol terrain basket (BAUTIAA T.P.)	2 793.00 €
Vestiaire + chaufferie (ETS SIBERCHICOT)	790.38 €
Vasistas (EURL DUFAU)	1 228.80 €

Soit un montant total TTC de 15 995.84 €

CONTRATS DE MAINTENANCE (montants TTC)

Abonnement alarmes cantine et Mairie et location standard (ACTIVEILLE - FRANCE TELECOM)	2 642.66 €
Maintenance logiciels et informatique (ALPI)	1 954.77 €
VMC écoles (DEC SERVICE)	216.00 €
Climatisation mairie (LANDES FROID EQUIPEMENT)	254.48 €
Eglise (HEURELEC)	203.45 €
Vérification extincteurs et exutoires (SICLI)	2 190.90 €
Traitement insecticide cantine (DTN DESTRUCTION)	240.00 €
Contrat entretien hottes aspirantes cantine, salle Lahaout (AVIPUR SUD-OUEST)	792.50 €
Maintenance panneau d'affichage Basket (ETS BODET)	315.84 €

Soit un montant total TTC de 8 810.60 €

MATÉRIEL ROULANT (montants TTC)

Contrôle véhicules (EURL CONTRÔLE)	21.00 €
Contrôle machines (APAVE SUD)	353.16 €
Réparation épaveuse et broyeur (SARL PÔLE AGRI)	113.95 €
Entretien matériel (ADOUR MOTOCULTURE)	1 938.33 €
Entretien matériel (AGRIVISION)	1 766.17 €
Réparation véhicule C15 (Garage LAVIELLE)	120.18 €
Vidange tracteurs + réparations (LANDIMAT)	681.03 €

Soit un montant total TTC de 4 993.82 €

FOURNITURES VOIRIE (montants TTC)

Ciment - cailloux (ETS CAMUS)	105.34 €
Cailloux (MINVIELLE)	2 599.87 €

Soit un montant total TTC de 2 705.21 €

VOIRIE ET RÉSEAUX (montants TTC)

Utilisation remorque (CUMA BIENVENUE)	300.55 €
Curage fossés et collecteurs (SARL HOLVOET)	3 340.50 €
Aire de lavage (CUMA DES ARRIGANS)	75.00 €

Soit un montant total TTC de 3 716.05 €

ENTRETIEN AUTRES BIENS MOBILIERS (montants TTC)

Contrat entretien chauffage (T. LAMARQUE)	434.16 €
Réparation lave-vaisselle (SARL DUBOY)	534.00 €

Soit un montant total TTC de 968.16 €

LOCATION DE MATÉRIEL (montants TTC)

Machine à affranchir (SATAS)	525.98 €
Compacteur + remorque (LOCADOUR)	28.13 €

Soit un montant total TTC de 554.11 €

ENTRETIEN TERRAINS (montant TTC)

Fleurs, terreau, engrais, débroussaillant, démoussant, jardinières, travaux pelle	2 315.91 €
---	------------

DIVERS (montants TTC)

Fournitures d'entretien	3 477.88 €
Fournitures de petit équipement	5 983.83 €

Soit un montant total TTC de 9 461.71 €

CONTINGENTS ET PARTICIPATIONS (montants TTC)

SIVU DES ARRIGANS (regroupement scolaire)	35 400.00 €
SDIS des Landes (Service Départemental d'Incendie et de Secours)	10 812.00 €
SYDEC + entretien éclairage public	7 518.34 €
CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)	3 700.00 €
SIVU DES ARRIGANS (Lac de Tastoa)	3 259.00 €
Téléalarmes	1 300.00 €
Centre de secours Pouillon (construction caserne)	1 009.30 €
Syndicat du Luy	1 000.00 €
ADACL (Agence Département d'Aide aux Collectivités Locales)	790.00 €
ALPI (Agence Landaise pour l'Informatique) adhésion + accès plateforme marchés publics	600.00 €
S.P.A.	630.80 €
Centre de gestion	280.00 €
Banque alimentaire	100.00 €

Soit un montant total TTC de 66 399.44 €

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS (montants TTC)

Amicale Sportive	3 345.00 €
Amicale Laïque	3 000.00 €
Comité des fêtes	3 000.00 €
A.D.M.R. (association d'Aide à Domicile en Milieu Rural)	674.00 €
Société de chasse	305.00 €
Lous Hardits (Ainés Ruraux)	230.00 €
Coursayres des Arrigans	80.00 €
A.P.E. (Association des Parents d'Élèves)	80.00 €
F.N.A.C.A. (Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie)	80.00 €
U.N.C. des Arrigans (Union Nationale des Combattants)	80.00 €
Société de pêche	80.00 €
Association des Veuves Civiles	50.00 €
Mutilés du travail (section locale)	50.00 €
Vie Libre	46.00 €
Fondation Bergonié	30.00 €

Soit un montant total TTC de 11 130.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT**VOIRIE - RÉGULARISATION DES CHEMINS COMMUNAUX (montant TTC)**

Frais de Notaire (Maître LARRAN)	2 097.54 €
----------------------------------	------------

MOBILIER SALLE BIBLIOTHÈQUE ANCIENNE MAIRIE (montant TTC)

Bibliothèque + tables (DPC)	2 484.86 €
-----------------------------	------------

ACHAT DE MATÉRIEL (montants TTC)

Micro-ondes Mairie (SARL DUBOY)	149.00 €
Machine à glaçons Salle Lahaout (LANDES FROID ÉQUIPEMENT)	2 022.00 €

Soit un montant total TTC de 2 171.00 €

CONSTRUCTIONS (montants TTC)

Étude remplacement chaudière (BÂTI ÉNERGIES)	2 100.00 €
Étude thermique restaurant scolaire (BÂTI ÉNERGIES)	1 020.00 €
Contrôle technique restaurant scolaire (SOCOTEC)	499.00 €

Soit un montant total TTC de 3 619.00 €

RÉALISATIONS 2014

VOIRIE COMMUNAUTAIRE

TRAVAUX (montants TTC)	
Chemin de Higas (enrobé)	19 516.90 €
Impasse de Mages (enrobé)	1 619.22 €
Impasse de Mages (tricouche)	13 969.63 €
Impasse de Beyrie (enrobé)	7 775.28 €
Chemin de Bonnehoun (enrobé)	10 435.92 €

Soit un montant total TTC de 53 316.95 €

TRAVAUX DE PELLE (montant TTC)	
Impasse de Bastalamont	4 300.80 €
Route de Lagelouze	
Chemin du Castillon	
Chemin de Louetz	
Chemin de Montpellier	
Route du Lac de Tastoia	
Route de Bourdéou	
Route de l'Escloupé	
Route de Misson	
Route de Larriou	
Route de Yetten	
Route des Pyrénées	
Route de Lagraboche	
Impasse de la Chalosse	
Chemin de Bonnehoun	
Chemin du Marlat	
Impasse de Beyrie	
Chemin de Higas	
Route des Pyrénées	
Impasse du Sin	

VOIRIE COMMUNALE

CURAGE DES COLLECTEURS (montant TTC)	
Chemin de Bourdéou (partiel)	3 340.50 €
Chemin de Latéoulère	
Chemin du Marlat (pose de tuyaux Ø 800)	

SIVU REGROUPEMENT SCOLAIRE

EFFECTIF 2014/2015	
ÉCOLE D'ESTIBEAUX CM1 - CM2	44 élèves
ÉCOLE DE MOUSCARDÈS CE1 - CE2	45 élèves
ÉCOLE D'OSSAGES Petite Section Maternelle	20 élèves
ÉCOLE DE TILH Moyenne et Grande Sections Mat. - CP	65 élèves

Soit un effectif total de 174 élèves

CRÉDITS ALLOUÉS À L'ÉCOLE D'ESTIBEAUX (montants TTC)	
Fournitures scolaires	3 124.00 €
Subvention projet scolaire	1 200.00 €
Noël	572.00 €
Coopérative scolaire	418.00 €

Soit un montant total TTC de 5 314.00 €

PARTICIPATION DES COMMUNES POUR 2014 (montants TTC)	
ESTIBEAUX	35 348.00 €
MOUSCARDÈS	13 216.00 €
OSSAGES	25 960.00 €
TILH	43 476.00 €

Soit un montant total TTC de 118 000 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2013 (montants TTC)	
Excédent de fonctionnement	15 273.75 €
Excédent d'investissement	649.04 €
Résultat global de l'exercice (excédent)	15 922.79 €

BUDGET PRIMITIF 2014 (montants TTC)	
Équilibre en section de fonctionnement	187 473.00 €
Équilibre en section d'investissement	3 012.00 €

NOUVELLES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES (N.A.P.)

Les nouveaux rythmes scolaires, mis en place dans notre commune à la rentrée 2014, ont instauré la création des NAP (Nouvelles Activités Périscolaires) qui ont lieu les lundi, mardi et vendredi après-midi, à la suite du temps de classe, entre 15h30 et 16h30.

- A l'école d'Estibeaux, ces activités sont divisées en 3 pôles :
- les activités manuelles, animées par Nadine CASSOU-PUYAU,
 - les activités de bibliothèque, animées par Nadine LABORDE et Nicolas MARIE,
 - les activités multisports, animées par Christelle LABADIE.

A l'intérieur de ces 3 pôles, les activités changent à chaque retour de vacances scolaires.

PÉRIODE 1 (de la Rentrée aux vacances de Toussaint)

✓ Le Quilling

Le quilling est une technique créative très décorative, à base de papier que l'on roule entre ses doigts, autour d'un cure-dent ou d'un outil spécifique. Il permet de créer des tableaux, des objets décoratifs, des personnages...



✓ Théâtre - thème : la rentrée des classes

- L'école en France (les nouveaux rythmes scolaires),
- L'école dans d'autres pays d'Europe (fiches de lecture),
- Créer et jouer par petits groupes une scénette sur l'école dans un pays étranger,
- Inventer un règlement pour une école parfaite.

✓ Badminton

PÉRIODE 2 (de Toussaint aux vacances de Noël)

✓ Les cartes en relief et les animaux en rouleaux de papier toilette



✓ Pâtisserie - thème : Noël

- Que représente Noël ? Sapin, illuminations, Père Fouettard, spécialités culinaires...
- Création d'un livret de recettes,
- Pâtisserie (rose des sables, truffes),
- Concours de dessin sur le thème des fêtes de Noël.

✓ Football

PÉRIODE 3 (de Noël aux vacances de Carnaval)

✓ Le jeu de l'Awalé

Le jeu de l'Awalé est un jeu de réflexion et de stratégie qui consiste à prendre les graines, billes, boules (...) à son adversaire. Les enfants l'ont fabriqué avec une boîte d'oeuf et des boules de cotillons.



✓ Le jeu du morpion

Le jeu du morpion se fabrique à partir d'une boîte à fromage et de papier. Les pions sont fabriqués avec la méthode Quilling et un peu vernis colle pour les durcir. Le couvercle sert de plateau de jeu et la boîte de rangement pour les pions.



✓ Activités sur le thème du Carnaval

- Fabrication de paper toys : les enfants découpent tout d'abord soigneusement les contours d'un paper toys puis ils en plient et collent certaines parties pour former leur figurine (personnage, animaux, véhicule...),
- « Les méfaits de M. Carnaval » écrits dans des bulles collées sur M. Carnaval pour le brûler le soir du Carnaval.

✓ Hockey

PÉRIODE 4 (de Carnaval aux vacances de Pâques)

✓ La course landaise

Le corps de la vache est fait avec un rouleau de papier toilette, le reste avec du papier cartonné.



✓ Jardinage - thème : le Printemps

Semer des fleurs/plantes, ramasser des fleurs au cours d'une promenade dans le bourg, les mettre à sécher et fabriquer un herbier.

✓ Handball

PÉRIODE 5 (de Pâques aux vacances d'été)

✓ Les pincettes à linge en bois

✓ Activités sur le thème : La fête au village, la Kermesse

Course landaise, musique, jeux pour les enfants (kermesse), repas.

✓ Athlétisme

INFORMATIONS DIVERSES

ACTIVITÉS DES ÉCOLIERS D'ESTIBEAUX

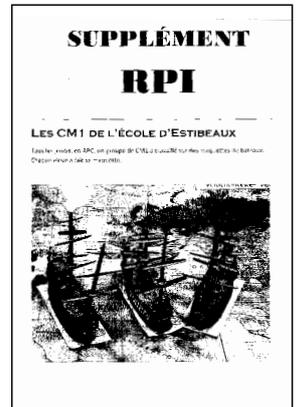
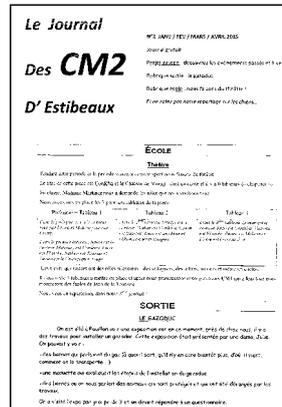
Les enseignantes de l'école d'Estibeaux ont fait le choix d'engager les élèves de chaque classe dans deux projets :

Les CM2 réalisent un journal scolaire dont la parution a lieu trois fois dans l'année.

Le 1^{er} numéro est paru juste avant les vacances de Noël. Il a été distribué aux élèves des deux classes.

Le 2^{ème} numéro est paru pour les vacances de Pâques et comporte un « Supplément RPI ». Toutes les classes ont apporté une contribution.

L'objectif est de conforter l'esprit d'appartenance à une même communauté.



Les CM1 ont réalisé chacun une maquette d'un vaisseau royal (l'Hermione) par petits groupes.

L'objectif est d'exercer la lecture de plan, les gestes techniques, de faire preuve de persévérance, d'organisation et de coopération.



BIBLIOTHÈQUES ET LUDOTHÈQUE

HORAIRES D'OUVERTURE DE VOS BIBLIOTHÈQUES

Bibliothèque de Pouillon :

Lundi : 16h - 18h
Mardi : 16h30 - 18h
Mercredi : 10h - 12h / 14h - 18h
Jeudi : fermée
Vendredi : 16h30 - 18h
Samedi : 10h - 12h / 14h - 16h

Bibliothèque de Habas :

Mercredi : 17h - 18h30
Samedi : 10h - 12h
Fermée au mois d'août

Bibliothèque de Gaàs :

Mardi, vendredi : 16h - 18h

Bibliothèque de Tilh :

Lundi : 16h - 17h30
Mercredi : 15h - 17h
Samedi : 10h - 11h30
Horaires d'été (du 01/07 au 14/09) :
Lundi : 15h - 17h30
Samedi : 10h - 12h

Pour toute information, vous pouvez contacter la bibliothèque intercommunale au 05 58 98 34 75 ou par mail : bibli.cantonalepouillon@orange.fr

HORAIRES D'OUVERTURE DE VOTRE LUDOTHÈQUE

Du mardi au vendredi : 9h - 12h30 / 13h30 - 18h
Le samedi : 9h - 12h

La ludothèque propose une sélection de 1000 jeux et jouets diversifiés et adaptés à tous les âges, venant des quatre coins du monde. Chaque famille peut emprunter un jeu pour une durée de 15 jours en payant une cotisation annuelle (20 € pour l'année par famille du périmètre communautaire).

12 Allée du Temps Libre - 40350 POUILLON
Tél : 05 58 98 36 38
Mail : ludothequepouillon@laposte.net



ACCUEIL DE LOISIRS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE POUILLON

UN POINT SUR LA SAISON HIVERNALE

A l'approche des fêtes de Noël, le centre s'est consacré à la décoration de vitrines. Ainsi, nous avons renouvelé notre partenariat avec le magasin EVIPRO à Peyrehorade en travaillant sur les couleurs blanches et argentées. L'équipe s'est aussi attachée à décorer le foyer de la commune de Habas afin de remercier les commerçants pour leur aimable participation à la loterie que le centre de loisirs avait organisé au printemps.

LES GRANDS PROJETS

Musique

Le centre de loisirs imagine enregistrer un album de titres originaux en partenariat avec plusieurs centres de loisirs du département et les Francas des Landes. Le projet est très sérieusement à l'étude et les bénéfices des ventes pourraient être reversés à des associations culturelles du département.

Solidarité

Le centre de loisirs de la communauté de communes de Montfort-en-Chalosse reprendra le projet solidaire mené en 2014 sur le territoire communautaire « *l'art dans tous ses états* » pendant les vacances de printemps.

Notre centre mettra à leur disposition de nombreuses réalisations des enfants.

Le reportage réalisé par M. GOMEZ à ce propos est visible en tapant « *you tube l'art dans tous ses états* » sur la barre de recherche de votre navigateur Internet.

La cause animale

Les vacances de printemps seront le moment de sensibiliser les enfants à la cause animale ; la maltraitance, les associations de sauvetage d'animaux, comment bien s'occuper de son animal de compagnie sont des thèmes qui seront abordés par le biais de la réalisation d'objets destinés à la vente. Les bénéfices seront reversés à une association qui sauve des chevaux maltraités : « **Zorte Berrria** » qui signifie en langue basque « *Nouvelle Chance* ». Cette association pourrait intervenir sur la structure afin de diffuser des informations utiles et nous faire part de son expérience.



RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Les documents nécessaires aux inscriptions sont disponibles sur le site internet communautaire :
www.ccpouillon.fr

Vous pouvez nous joindre
du mardi au vendredi, de 9h à 17h.

Tél : 05 58 98 38 39 - Fax : 05 58 98 36 37
Mail : centredeloisirsdepouillon@yahoo.fr

SKI 2015 : QUE DE NEIGE !

Cette année a été marquée par une collaboration approfondie avec les Francas des Landes puisque 20 places sur les 42 disponibles ont été attribuées à la Communauté de Communes de Pouillon.

3 personnels du centre de loisirs ont accompagné ce groupe à Peyragudes. Même si le temps ne fût pas de la partie et l'activité ski fortement compromise, les activités raquettes et luge ont pu être maintenues !

Cela restera un bon moment pour les participants.



FÉVRIER 2015 : LES VACANCES DE TIM BURTON



Une exposition a clôturé les vacances de février au centre de loisirs. Cette fois, la structure a évolué dans l'univers du réalisateur Tim BURTON. De nombreux objets et jeux ont été réalisés par les enfants !

Un hommage pour certains et une grande découverte pour les autres.

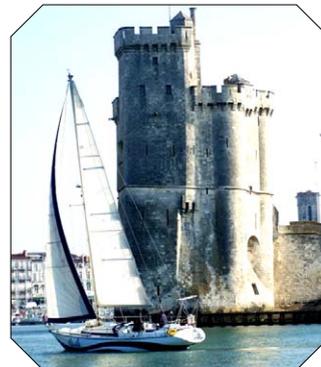
UN ÉTÉ PLEIN DE SURPRISES

Un séjour à destination du public préadolescent et adolescent sera organisé la 3^{ème} semaine de juillet. Destination La Rochelle et Poitiers pour une grande aventure au **Futuroscope**.

Le séjour comprendra des activités **voile, kayak et une croisière sur un voilier, avec une nuit passée dans un port sur une île charentaise.**

Une visite du grand **Aquarium de La Rochelle** est également prévue, ainsi qu'une sortie dans cette magnifique ville de Charente-Maritime.

Pour plus de renseignements, contactez le centre de loisirs.



Retrouvez toutes les photos
des activités sur notre blog :
loisirscomcompouillon.over-blog.fr

INFORMATIONS DIVERSES

ACTIONS SOCIALES

SERVICE ADMR

APA, aides ménagères, auxiliaires de vie, gardes de jour, etc.

ADMR CANTON DE POUILLON
29, place de la Mairie - 40290 ESTIBEAUX
Tél. : 05 58 98 39 08 (accueil téléphonique 24h/24)

Responsable : Monsieur BRIAND Alain
Permanences : du lundi au vendredi, de 9h à 12h
les lundi et jeudi, de 14h à 16h30

CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale)

APA, aides ménagères, auxiliaires de vie, gardes de jour, etc...

CIAS - Communauté de Communes de Pouillon
60, allée du Marais - 40290 MISSON
Tél. : 05 58 98 89 10 - Fax : 05 58 98 53 77

TÉLÉALARME

Ce service est géré par le CIAS (Communauté de Communes de Pouillon). Pour tout renseignement, s'adresser à la Mairie.

PORTAGE DES REPAS

Prix du repas : 6,70 €. Pour bénéficier de ce service, merci de contacter la Maison de Retraite de Pouillon au 05 58 98 22 38, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

TARIF DES LOCATIONS

SALLE LAHAOUT

Personne hors commune, pour une réunion à but non lucratif,
- sans cuisine 100 €
- avec cuisine et chaises 250 €

Personne de la commune, pour une réunion
à but non lucratif, avec cuisine et chaises 70 €

Associations adhérentes à l'association Lahaoutgratuit

Association communale non adhérente
à l'association Lahaout, pour une manifestation
à but non lucratif, avec cuisine et chaises 70 €

Association hors commune, pour une manifestation
à but non lucratif, avec cuisine et chaises 70 €

Association communale et hors commune, pour
une manifestation à but non lucratif, sans cuisine gratuit

Chauffage : 1 jeton = 1 heure de chauffage..... 2.50 €

CRÈCHE

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la crèche est gérée par la Communauté de Communes de Pouillon.

CRÈCHE COLLECTIVE "LES BIBOUS"

41 Boulevard des Sports - 40350 POUILLON
Tél. 05 58 98 29 80 - Mail : multiaccueil.pouillon@wanadoo.fr
Accueil des enfants, régulier ou occasionnel, de 0 à 4 ans.
Capacité d'accueil : 25 enfants simultanément.
Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi, de 7h30 à 18h30.

CRÈCHE FAMILIALE

Afin d'offrir un service public de garde d'enfants sur tout son territoire, la Communauté de Communes de Pouillon a élargi sa compétence en créant, à partir du 1^{er} avril 2015, une crèche familiale sur le secteur des Arrigans.

Deux assistantes maternelles agréées, pouvant garder chacune 3 enfants, ont été recrutées, l'une à Estibeaux, l'autre à Ossages. Elles accueillent les enfants à leur domicile, avec l'aide technique et psychologique de la Directrice de la crèche. Des regroupements sont prévus chaque semaine, animés par la Directrice (puéricultrice) ou par une éducatrice de jeunes enfants, dans un local mis à leur disposition par la commune d'Estibeaux.

Les contrats avec les parents sont gérés par la Directrice de la crèche, dans les mêmes conditions que la crèche collective.

Pour tout renseignement, merci de contacter
Mme BADETS, Directrice de la crèche, au 05 58 98 29 80

SALLE POLYVALENTE

Personnes de la Commune 100 €
Personnes extérieures à la Commune 200 €

VAISSELLE

Personnes de la commune gratuit
Personnes extérieures à la commune,
par tranche de 100 couverts 22,90 €
La vaisselle cassée devra être remplacée.

CHAISES

Prêt pour utilisation dans les locaux
communaux uniquementgratuit
Toute chaise cassée devra être remboursée (20 € l'unité).

Toute location doit être payée à la réservation. Un chèque de caution et une attestation d'assurance seront demandés.

ASSISTANTES MATERNELLES AGRÉÉES

GUICHEBAROU Aurore Impasse du Broussé
Ass. Mat. de la Crèche familiale Tél. 05 58 74 24 49

TUQUOY Angélique 284 chemin du Sin
Tél. 05 58 98 82 85

POMBIEILH Marie-France 11 impasse de Mages
Tél. 05 58 98 06 96

ARTISANS ET COMMERÇANTS

BERTOLETTO Hervé 41 route de Misson
Assainissement Tél. 05 58 74 17 60
Site web : www.assainissement-bertoletto.fr

GUILLEVIC Hervé 43 route de Bourdéou
LANDES FROID EQUIPEMENT Tél. 05 58 98 04 32
Froid, climatisation Mail : landesfroidequipement@orange.fr

CAMUS Gilles 277 route d'Orthez
Négoce de céréales Tél. 05 58 98 05 91

MASSY Christian 656 chemin du Louetz
Travaux Agricoles Tél. 05 58 98 00 12

CASEDEVANT Arnaud 463 route des Pyrénées
Paysagiste Tél. 06 89 11 16 09
Mail : amxcasedevant@gmail.com

MAYA 41 route de Misson
Coiffure à domicile Tél. 06 20 71 46 12

CAZAUX Jean-François 215 chemin du Rachou
Entreprise de Peinture Tél. 05 58 98 80 16

RIBEIRO Michel 120 route de Lagelouze
Maçonnerie Tél. 05 58 91 36 19

CRABOS FRÈRES 300 route de Habas
Négoce de céréales Tél. 05 58 98 01 24

THEISEN Richard 21 route de Lagraboche
ERTÉ MULTISERVICES Tél. 06 78 78 65 22
Rénovation immobilière Mail : richardtheisen@orange.fr

DUBOS Marie 550 chemin du Rachou
Brocante Tél. 05 58 98 00 67

SIBERCHICOT Denis 110 chemin de Labarthe
Plomberie Tél. 05 58 98 09 65

DUMAS Bernard 1334 route de Dax
Maraîchage, fleurs Tél. 05 58 98 03 22

SCRIVE Antoine 15 chemin de Higas
Pépinière Tél. 05 58 98 01 86
Site web : www.pepinierescrive.com

COMMERCES AMBULANTS

BIGNALET (Habas) Tél. 05 58 98 00 05
Boucherie, Charcuterie Tournée le samedi

LATASTE Karine (St Pandelon) Tél. 06 83 95 05 25
Epicerie "A la bonne heure" Tournée le mardi

CLAVÉ OCÉAN (Amou) Tél. 05 58 89 23 54
Poissonnerie Tournée le mercredi

PARZYSZ Jean-François (Mugron) Tél. 05 58 57 18 15
Boulangerie Tournée : mercredi, vendredi, dimanche

LAPÈGUE Claude (Soorts-Hossegor) Tél. 06 81 75 41 77
Poissonnerie Tournée le vendredi

INFORMATIONS DIVERSES

ORDURES MÉNAGÈRES

La collecte des ordures ménagères est effectuée par le SIETOM DE CHALOSSE (Caupenne) - Tél. : 05 58 98 57 57

Nous vous rappelons que les conteneurs du tri sélectif situés Route du Bergeras sont destinés à recevoir **exclusivement** les ordures signalées sur leurs parois.

Tous les encombrants, végétaux, ferrailles et autres doivent être amenés à la déchetterie :

⇒ **déchetterie de Pomarez** (Chemin du Yout) :

Jours et horaires d'ouverture :

Lundi, mercredi, samedi : 9h-12h30

Tél. : 05 58 98 46 10

⇒ **déchetterie de Pouillon** (Route de Misson) :

Jours et horaires d'ouverture :

Lundi, mercredi, vendredi, samedi :

9h-12h30 / 13h30-17h

Tél. : 05 58 98 24 30

Les personnes ne pouvant pas effectuer le transport de leurs gros encombrants jusqu'à la déchetterie doivent en aviser la Mairie. Ce service sera assuré une fois par mois par les employés communaux.

MARLAT : nous insistons sur le fait que le site du Marlat est fermé. Tout dépôt d'ordures sera sanctionné.

Le SIETOM ayant décidé de supprimer l'une des deux tournées hebdomadaires de ramassage des ordures ménagères, de nouveaux points de collecte ont été aménagés afin d'éviter un engorgement des conteneurs et des dépôts sauvages :

Renforcement des points de collecte existants :

- Lieu dit "Le Pavillon" + 2 conteneurs
- Chemin du Castillon + 1 conteneur
- Silo Crabos..... + 1 conteneur
- Lieu dit "Lasbignottes" (*mise en sécurité*) + 1 conteneur
- Route de Yetten (*déplacement*)..... + 1 conteneur
- Route du Lac de Tastoia + 1 conteneur
- Lieu dit "Dulau" + 1 conteneur
- Lieu dit "Lacaze" + 1 conteneur
- Chemin du Sin + 1 conteneur

Création de nouveaux points de collecte :

- Route de Lagelouze + 2 conteneurs
- Route des Pyrénées, entre les numéros 1176 ("Narp") et 1348 ("Plantin") + 2 conteneurs

Déplacement du point de collecte situé à l'entrée de la route des Pyrénées au niveau du numéro 265 ("Perron"), avec réutilisation des 2 conteneurs.

⇒ soit 14 conteneurs supplémentaires sur la commune.

JOUR DE COLLECTE : LE JEUDI

SIETOM de Chalosse

TRIIONS PLUS, TRAITONS MIEUX

Le SIETOM de Chalosse met en service une nouvelle usine de traitement des déchets sur son site de Caupenne. Ce nouvel outil est configuré exclusivement pour le traitement des ordures ménagères résiduelles. **Tout autre type de déchets représente un risque pour les équipements et le processus de traitement.**

POURSUIVONS NOS EFFORTS DE TRI

NON	OUI
<ul style="list-style-type: none"> Les encombrants Les cartons d'emballages Le polystyrène Les appareils électriques Les produits toxiques Les médicaments Les seringues Les gravats Les piles et batteries Le bois La ferraille Les pneumatiques Le mobilier de jardin Les piscines en plastique Les bâches en plastique Les néons Les parasols Les textiles Les parapluies Les matelas Les moquettes Les sècheirs à linge Le verre Les bouteilles plastiques Le papier 	<ul style="list-style-type: none"> Les pots de yaourts Les pots de crème Les barquettes en plastique Les restes alimentaires Les gobelets en plastique Le cellophane Les sacs plastiques Les tubes (crème, dentifrice) Les couches culottes Les ampoules classiques Les mouchoirs en papier Les rasoirs jetables Les stylos Les CD/DVD

Déchets autorisés en collecte ordures ménagères

Le processus de traitement :

- Dépôt des sacs en conteneur ou devant chez soi
- Collecte des sacs
- Traitement des déchets à l'usine de Caupenne

AMELIORONS NOS PERFORMANCES DE TRAITEMENT

Un meilleur tri des déchets apporte :

- Une meilleure qualité de compost
- Moins de casse sur l'usine
- Moins de déchets à enfouir
- Plus de déchets recyclés

La matière organique est valorisée en compost normé

L'acier est aimanté et recyclé

Les autres déchets sont enfouis dans le centre de stockage

COMMENT TRIER NOS DÉCHETS

LES DÉCHETS DE LA DÉCHETTERIE

- Les encombrants
- Les cartons d'emballages
- Le polystyrène
- Les appareils électriques
- Les produits toxiques
- Les seringues
- Les gravats
- Les piles et batteries
- Le bois
- La ferraille
- Les pneumatiques
- Le mobilier de jardin
- Les piscines en plastique
- Les bâches en plastique
- Les parasols
- Les parapluies
- Les sècheirs à linge
- Les néons
- Les ampoules basse consommation

Le saviez-vous ? 50% des déchets entrants en déchetterie sont valorisés

LES DÉCHETS DU POINT TRI

- Le papier
- Les bouteilles plastiques
- Les briques alimentaires
- Les emballages métalliques
- Le verre
- Les piles

Le saviez-vous ? 100% des déchets issus des points tri sont recyclés (hors erreurs de tri)

LES DÉCHETS DU COLLECTEUR DE PILES

- Les piles alcalines
- Les piles salines
- Les piles boutons
- Les accumulateurs

Le saviez-vous ? 100% des piles et accumulateurs collectés sont recyclés (hors erreurs de tri)

LES DÉCHETS DU CONTENEUR TEXTILE

- Les vêtements
- Les articles de maroquinerie
- Le linge de maison
- Les petits jouets
- Les peluches

Le saviez-vous ? 51% des textiles sont réutilisés, 39% sont recyclés, 10% sont inexploitable

LES DÉCHETS DU COMPOSTEUR

- Les déchets de jardin
- Les filtres à café
- Les épluchures
- Les fruits abîmés
- Les sachets de thé
- Les coquilles d'oeufs

Le saviez-vous ? Le SIETOM distribue gratuitement des composteurs individuels. Pour en bénéficier, inscrivez-vous auprès de votre mairie ou du SIETOM.

SIETOM de Chalosse
815 route des Partenses
40250 CAUPENNE
05 58 98 57 57
www.sietomdechalosse.fr

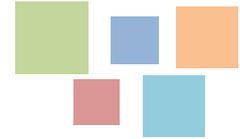
Chaque geste est important, pensons-y avant de jeter un déchet à la poubelle.

ECO EMBALLAGES



Commune d'Estibeaux

Bilan 2014



Fiche d'identité SIETOM

Population : 76 554
 Nombre de points tri : 1 pour 325 hab
 Nombre de conteneurs OM : 1 pour 15 hab

Fiche d'identité de la commune

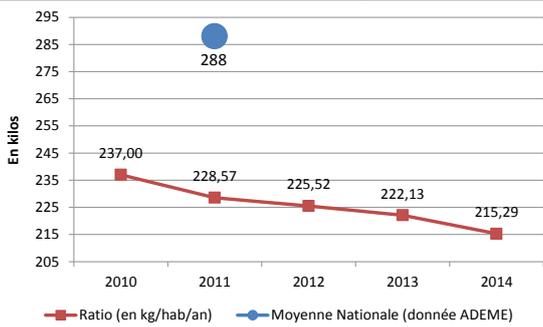
Population : 674
 Nombre de points tri : 1 pour 674 hab
 Nombre de conteneurs verres isolés : 0
 Nombre de conteneurs OM : 1 pour 21,1 hab

La collecte ordures ménagères

Tonnage SIETOM : 16 481 tonnes
 Ratio SIETOM en kg/hab : 215
 Ratio National en kg/hab : 288

Tonnage commune : 145
 (ratio SIETOM x population commune)
 Jour(s) de collecte 2014 : **Mardi**

Evolution des ratios collectés par le SIETOM



La collecte sélective

Classement commune 2014 : 100 /124
 (établi en cumulant l'ensemble des performances de tri)

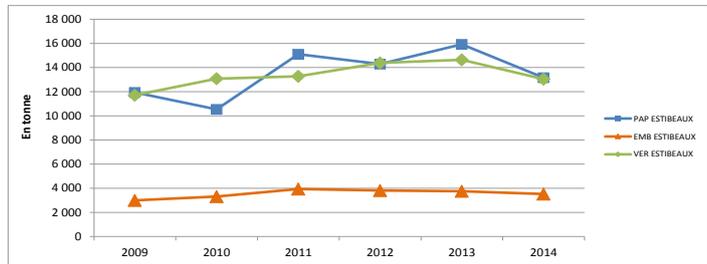
Rappel 2013
 74 /124

Bilan des collectes du SIETOM et de la commune

Matériau	SIETOM		Commune		Ratio commune /ratio SIETOM
	Tonnage collecté	Ratio en kg/hab	Tonnage collecté	Ratio en kg/hab	
P	1 947 990	25,45	13157	19,52	☹️
E	513 550	6,71	3524	5,23	☹️
V	2 093 230	27,34	13044	19,35	☹️

P= Papier; E= Emballages (bouteilles et flacons plastiques, briques alimentaires et emballages métalliques); V= Verre

Evolution des collectes de la commune



Les déchetteries

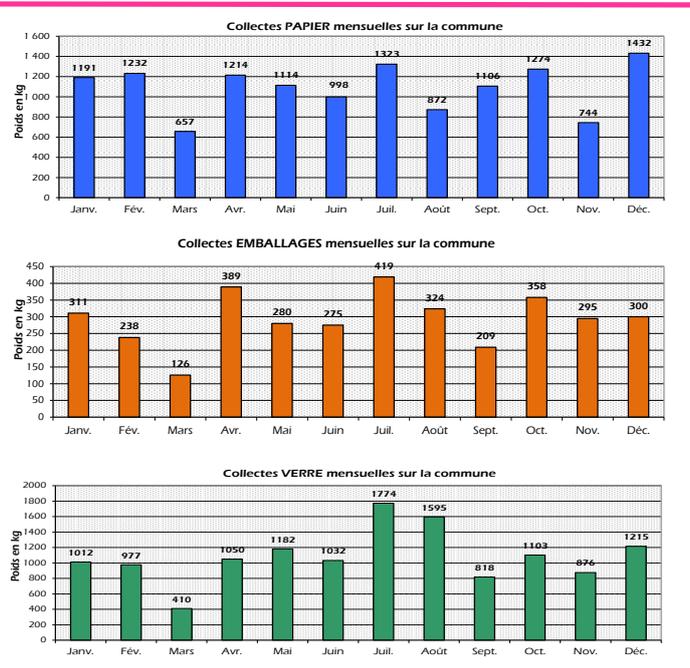
Déchetterie la plus proche de la commune : Pouillon
 Temps d'ouverture : 21h par semaine
 Fréquentation : 17 236 usagers

Principaux tonnages collectés :

- Tout venant : 481,71
- Bois : 295,3
- Carton : 64,48
- Métaux : 79,18
- Gravats : 433,16
- Déchets électriques : 52,39



Bilan des collectes par point tri



ACTIVITÉS ASSOCIATIVES DU VILLAGE

A.C.C.A.

L'année cynégétique 2014/2015 touche à sa fin.

Au 1^{er} février 2015, nous avons prélevé 17 chevreuils sur les 84 que prévoit le plan de chasse triennal. Cette saison nous aura permis la prise de 4 sangliers et 2 renards en battue.



Comme de coutume, la journée de chasse continue a eu lieu le 31 janvier 2015. Après une journée bien remplie, passée sous la pluie, les courageux chasseurs se sont réunis autour d'une table pour partager un copieux repas. Merci encore à tous les chasseurs d'Estibeaux et d'ailleurs qui nous permettent de réaliser notre plan de chasse.

Une campagne de dépistage de la tuberculose bovine a été faite sur la commune d'Estibeaux. Deux blaireaux sont partis pour analyse dans un laboratoire spécialisé. Le premier animal a été récupéré mort sur la route de Habas et le second a été pris au piège au « Marlat ». Nous sommes en attente des résultats.

Un petit rappel pour nos amis agriculteurs : Pensez à faire votre demande si vous voulez détruire au fusil les ragondins sur vos parcelles car les autorisations ne sont plus valables après le 30 juin. Pour tirer ces animaux, il faut être titulaire du permis de chasser et avoir sa validation annuelle à jour. Pour les autres, il est possible de désigner deux tireurs qui remplissent ces conditions. Les formulaires sont disponibles auprès de l'ACCA (téléphoner au **05 58 98 09 69**).

Pour le tir des corneilles noires, même procédure mais autorisations valables jusqu'au 31 juillet.



Cette année a été marquée par des dégâts assez importants commis par les sangliers. Ils se sont particulièrement acharnés sur une parcelle de maïs située à « Bordesoule ». Malgré plusieurs battues organisées avec le lieutenant de loupeterie et en collaboration avec l'ACCA de Mimbaste nous n'avons pas pris de sangliers. Les grandes surfaces de maïs en un seul tenant et la proximité de la route de Dax à Orthez rendaient ces battues dangereuses. Bilan total des zones sinistrées 1 hectare.

Destruction au fusil par des chasseurs bénévoles de 48 corneilles. Les appeaux et les cartouches ont été fournis par l'ACCA.

Bilan piégeage :

4 corneilles, 5 renards,

4 visons d'Amérique,

6 pies, 1 fouine, 59 ragondins.



BASKET ARRIGANS

BILAN SPORTIF SAISON 2013/2014

MINI POUSSINS (U9) Laure, Mathilde

BA/HABAS 2 : Première année de basket pour cette équipe mixte de mini poussins 2 (année 2006), composée de 3 garçons (dont 1 de 2007) et 7 filles (dont 1 de 2007). La motivation était là : nous étions presque toujours au complet lors des rencontres. Les matchs sont souvent difficiles car, certaines fois, nos adversaires ont un an de plus et on sent la différence. Mais nos petits s'accrochent, progressent chaque week-end grâce aux entraînements de Christelle, et finissent la saison par une belle victoire lors du dernier match.

HABAS/BA 1 : Encore une saison satisfaisante dans l'ensemble. Le groupe est resté soudé toute la saison malgré un manque d'implication de certains quelques fois. Les filles ont su prendre un peu plus confiance en elles, mais cela reste encore difficile face à des équipes constituées presque uniquement de garçons, alors que la nôtre n'en compte que 3. Ces mini poussins n'ont rien lâché et nous terminons la saison en quart de finale contre la Jump. Ce dernier match est un peu décevant (gros manque d'adresse) et ne reflète pas la saison que nous avons passée.

POUSSINS (U11) : Laurent et Quentin

Equipe de 11 joueurs engagée pour la première année en poussin. La saison a bien commencé : un seul match perdu lors de la première phase de brassage, les autres ont été gagnés avec une différence de score confortable. Le reste de la saison a été plus difficile : l'équipe a joué contre des adversaires plus expérimentés. Malgré cela, l'équipe a gardé le moral. Les joueurs étaient assidus aux entraînements et motivés pour jouer le samedi. Bien évidemment, tous reprennent la licence pour l'année prochaine.

POUSSINES : Frédéric, Marina et Magali

BA/HABAS 2 : Saison très moyenne pour leur première année en poussines (peu de résultats positifs). Dommage qu'elles n'appliquent pas pendant les matchs ce que Christelle leur apprend à l'entraînement et que le jeu en équipe ne soit pas leur point fort (un peu trop personnel et manque d'envie). Malgré très peu de victoires, bonne entente des 7 filles, que ce soit à l'échauffement ou dans les vestiaires !

HABAS/BA 1 : Après un très bon début de saison, notre équipe de 7 poussines deuxième année s'est qualifiée en poule des confirmées. Entre novembre et mars, de nombreuses blessures nous ont obligé à demander des renforts dans l'équipe 2 des poussines et également en mini-poussines. Nous tenons d'ailleurs à les remercier toutes. Malgré tout, elles sont arrivées à se qualifier pour les phases finales en poule débrouillées/confirmées. Elles ont malheureusement perdu la demi finale mais nous ont offert une belle victoire après un match de longue haleine avec prolongations dans la petite finale. Merci à toutes les filles pour cette saison ainsi qu'à Christelle pour son travail, qui nous a permis de les voir s'améliorer de semaine en semaine et de nous offrir de très beaux moments de basket.

BENJAMINES (U13) : Chrystelle & Denis, Patrice & Damien O.
Septembre : 12 filles, 2 équipes benjamines. Suite aux très bons résultats des matchs de barrages du début de saison avec un effectif moindre (5 ou 6 filles à tous les matchs), nous accédons à la série A : 1^{er} objectif atteint.

Janvier : faute d'effectifs, on forme une seule et unique équipe benjamine. Il faut se battre à tous les matchs pour ramener la victoire car rien n'est acquis. Les filles sont soudées, beaucoup de collectif (parfois il manque d'individualité), leur jeu évolue. Les résultats sont là, on finit 3^{ème} de la poule. On perd la demi finale de 3 petits points contre le stade montois que l'on a rencontré au cours de la saison mais qui n'est pas insurmontable. Très bonne saison pour ces filles (un seul regret : que les benja 2 n'aient pas suffisamment joué lors de cette période). Un avenir prometteur ! N'oubliez jamais que vous êtes une bande de copines, alors continuez à vous amuser "ensemble". Un grand merci à tous les parents, fidèles supporters. Dans l'ensemble difficile, même si on ne s'est pas trop mal débrouillé avec l'aide de deux benjamines 2001 de Denis. L'ambiance a été bonne. Je remercie Florine, Clara et Maeva d'être venues jouer avec nous.

BENJAMINS (U13) : Aurélien et Arnaud

Très bonne saison de cette équipe composée de 8 joueurs première année et d'un deuxième année. Début de saison un peu compliqué, on se retrouve donc en série B, mais les garçons vont beaucoup progresser, notamment au niveau du collectif, pour terminer cette deuxième phase avec une seule défaite et le titre de champion des Landes série AB. Il faudra continuer sur cette bonne dynamique la saison prochaine si l'on veut avoir l'objectif de viser plus haut.

MINIMES GARÇONS (U15) : Jean-Pierre et Nicolas

Une très bonne saison passée avec nos minimes qui ont tous donné le meilleur d'eux-mêmes. Après les poules de brassage, ils s'offrent la série A et grâce à leur vaillance et leur agressivité, ils se qualifient pour les quarts de finale où ils s'inclineront avec les honneurs et en défendant fièrement les couleurs du club. Bravo et merci les gars !

MINIMES FILLES Cathy et Delphine

La saison débute sur les chapeaux de roue avec une seule défaite avant la trêve hivernale. Début janvier, nous sommes classées en série A où ce fut un peu difficile... Nous terminons la saison avec une défaite en demi finale face à Cauneille.

CADETS (U17) : Tanguy et Benjamin

CADETS 1 : Engagés en pré-région en septembre, très bonne première phase : nous gagnons la pré-région en finale contre ASCH et nous qualifions pour le championnat régional qui commence dès le mois de janvier. Nous faisons un très bon championnat avec un faux pas à Mont-de-Marsan qui nous coûte la première place pour du moins recevoir les quarts de finale à la maison ! Quarts de finale à Lons avec un très bon match mais manque de réussite au niveau des lancers francs ! Nous perdons le match de 3 points avec une grosse déception car nous aurions pu aller plus loin dans les phases finales ! L'équipe est encore qualifiée pour les demies finales de coupe Fauthoux contre Espoir Chalosse. Match très bien maîtrisé par les cadets. Cette victoire nous qualifie

pour la finale contre le stade montois. Et malheureusement, après une grosse rencontre et un match très serré jusqu'à la fin, notre équipe cadets perd le match de 1 point contre les cadets France du stade montois ! Encore bravo à eux ! Prêts à repartir pour la saison prochaine pour décrocher ces titres !

CADETS 2 : Qualifiés en Série A, ils s'inclineront lourdement en quart de finale face à BLAC. Le manque de sérieux et de motivation de certains ont coûté cher à certains matchs.

CADETTES (U17) : Aurélie et Damien S.

Nous avons commencé avec un petit effectif de 7 filles. Des matchs irréguliers et parfois même un manque de motivation. Mais finalement la saison a été de courte durée et s'est terminée en décembre du fait de plusieurs blessées.

SENIORS GARÇONS

Même équipe que la saison passée, mais deux changements à noter : le niveau de jeu à l'échelon régional supérieur et le coaching dirigé par Christelle. Une saison qui se solde malheureusement par une descente en Honneur Région. Le maintien ne s'est pas joué à grand chose : deux petits points. Dommage ! Ce groupe a très bien vécu ensemble malgré des samedis soirs difficiles. Toujours la volonté de se surpasser, là est l'essentiel ! Merci à Franck pour l'intérim du vendredi soir. Bonne continuation les garçons ! Je vous souhaite de remonter dès la saison prochaine ! *Christelle*

LES HOMMES DE JEFF

L'équipe 3, engagée en poule des As termine 3^{ème} de sa poule. Elle atteint les demi-finales et sera stoppée par l'Elan Chalossais. Au cours de la saison, les garçons d'Eric ont réalisé de beaux matchs, notamment le match retour des quarts de finale remporté de 28 points alors qu'ils s'étaient inclinés de 17 points à l'aller à TBC ! C'est l'une des meilleures saisons pour ce groupe qui s'est constitué il y a 3 ans.

SENIORS FILLES

HABAS/BA 1 : Première saison en championnat régional assez difficile pour les demoiselles de Habas. Après une première phase de découverte sous la directive de David, les bleues et blanches attaquaient parfaitement la deuxième phase en s'imposant à Anglet et en dominant Haut Mauco. La suite fut plus difficile pour les filles dirigées par Christelle puis Nanou, qui terminent la saison 1^{ère} relégable. Mais la bonne nouvelle est tombée il y a quelques jours : un repêchage au niveau régional. L'aventure continue...

BA/HABAS 2 : Les Séniors Filles du Basket Arrigans ont connu une saison avec des hauts et des bas mais ont néanmoins terminé 3^{ème} de leur poule. Hélas, cette dernière marche du podium ne leur permet pas de monter en Excellence Département. Les filles d'Hervé vont donc faire de leur mieux pour atteindre cet objectif la saison prochaine.

HABAS/BA 3 : Bonne saison pour cette « nouvelle équipe » engagée en championnat départemental. Malgré un effectif restreint, elle parvient à se qualifier pour la seconde phase en championnat Promotion Honneur. Avec l'arrivée de nouveaux éléments en cours de saison et aidée par des cadettes et juniors, les filles se hissent finalement jusqu'en demi-finale où elles tomberont face au futur champion CSGB.



ACTIVITÉS ASSOCIATIVES DU VILLAGE

COMITÉ DES FÊTES

« Certaines communes, écrivait le préfet, à l'occasion des fêtes patronales, ont, à leur programme de réjouissances, des concours de buveurs de cidre ou autres boissons ». (Ludovic NAUDEAU, La France se regarde - 1931)

Voilà déjà 8 ans que le comité s'active à mener à bien les fêtes d'Estibeaux.

Les fêtes d'Estibeaux, dites fêtes patronales, sont comme partout une fête religieuse, qui n'a plus de religieux que la messe du dimanche. On n'y peut rien.

Mais quelle messe ! Les jeunes sont présents, les moins jeunes aussi ; les musiciens sont là, les non-méломans aussi ; les noctambules, les matinaux, les soiffards, les ascètes... Tout le village en somme ! Ca nous donne envie de revenir tous les dimanches !!

Et pourtant, cette messe ne représente qu'une petite partie de la grand'messe des festivités. Car comme toujours, le Comité a besoin de quatre jours pour faire le tour de ses animations et permettre à tous de se rencontrer. La convivialité, l'entrain, la bonne humeur, l'envie de se revoir, boire un coup, se retrouver quelques instants, quelques heures, quelques jours, faire la fête, c'est notre âme, notre raison de vivre une fois par an, le troisième week-end de juillet.

Le vendredi, c'est soirée à thème, ambiance originale, esprit voyageur... Le samedi, le dimanche et le lundi, s'enchainent : Les repas dont on ne fait plus l'article tellement leur réputation est allée loin,

La Course Landaise dans les arènes Cantegrit que Bertrand LAFAYE et son équipe gèrent avec excellence,

La clique, sérieuse et fidèle, notre patrimoine musical,

La classe qui anime par sa fraîcheur, son énergie et sa sympathie chaque instant de cette période de fête.



Mais aussi :

Les chanteurs du dimanche,

Les musiciens, du samedi soir et du lundi,

Les sportifs du samedi après-midi,

Les enfants, autour du clown ou sur la structure gonflable, sur les trottinettes ou autour du veau dans les arènes, pendant l'encierro de rue ou la retraite aux flambeaux.

Tout le village est en ébullition pendant quatre jours et quatre nuits, et aucun d'entre nous ne manquerait cette pause dans la vie, dans l'année, ce moment de détente et de plaisir.



Cette année, ça se passe du 17 au 20 juillet.

Avant et après ces dates, nous avons toujours quelques occasions de nous croiser, lors de matchs de rugby retransmis sur écran géant, lors de repas du comité, pour d'autres occasions, qui ne manqueront pas, non plus, en 2015.

Remercions pour leur aide chacun des bénévoles, la municipalité, les associations et tous ceux qui participent de près ou de loin à la réussite de la partie festive de notre commune.

Vous êtes nouveau dans le village et vous voulez vous impliquer ? Vous avez des idées et de l'énergie ? Vous avez vécu la classe ou voulez la préparer ? Vous vous sentez organisateur, fêtard, disponible ? Alors, soyez un luron de plus !

Les co-Présidents

Thierry LABORDE et Jean-Christophe GILGUY

AINÉS RURAUX "LOUS HARDITS"

ACTIVITES 2014

6 Février : Repas avec galette des rois.

10 Avril : Assemblée générale suivie d'un repas au Lac de Luc.

1^{er} Mai : Omelette aux asperges.

Juin : Concours de vélos fleuris organisé par l'EHPAD de Pouillon.

Juillet :

Sortie en Espagne avec visite du musée de la mer de Biarritz (transport pris en charge par le club).

Participation au nettoyage du bourg et confection des petits déjeuners au cours des fêtes d'Estibeaux.



4 Septembre : Méchoui.

2 Octobre : Visite du parc du Sarrat à Dax et pique-nique au lac de Tastoa (covoiturage).

Novembre :

Le 6 novembre, repas chevreuil.

Le 13 novembre, visite de la savonnerie de Baigts-en-Chalosse (covoiturage).

Décembre :

Le 4 décembre, visite de la réserve naturelle de Pontonx, goûter au retour (covoiturage).



Adresse postale :

70 impasse de l'église
40290 ESTIBEAUX

Mail :

loushardits.estibeaux@sfr.fr

Site Internet :

clublousharditsdestibeaux.ass0.fr



AMICALE LAÏQUE

Cette année 2014 fut pour nous une année chargée en événements de taille.

En effet, outre nos repas à thèmes habituels et la fête du Lac, nous avons fêté nos 60 ans d'existence...

L'occasion pour nous de rassembler tous les anciens musiciens, tous les amicalistes ainsi que toutes les personnes de la commune qui souhaitaient participer à cet événement.

L'autre fait marquant de cette année, ce fut la décision de réaliser un CD. Sonia LABADIE avait ce projet en tête depuis bien longtemps et nous a convaincu que l'anniversaire de l'association était l'année idéale pour le concrétiser.

C'est une superbe aventure que nous avons vécu, six mois de répétitions assidues où tout le monde a joué le jeu. Nous étions en moyenne 30 à chaque répétition, les plus jeunes, toujours de plus en plus motivés, donnaient encore plus envie aux autres de donner le meilleur...

Vint le jour de l'enregistrement. Le matin, le stress monte : Nous, la Clique d'Estibeaux, nous allons enregistrer un CD !



On est tous ensemble, on rigole, mais les sourires sont crispés ; nous savons que nous n'avons pas droit à l'erreur.

Quelques problèmes de discipline à régler le matin certains morceaux nous paraissent bien, mais lorsque Sonia les écoute, vu sa tête, nous comprenons qu'il va falloir faire encore mieux. Il nous faudra revenir une autre demi-journée afin de caler au mieux les morceaux les plus difficiles.

Nous sommes fiers de notre CD ! C'est une grande aventure que nous a offert Sonia : réunir 50 musiciens, de 10 à 74 ans, avec nos qualités, nos défauts, pour travailler ensemble sur ce projet.

C'était génial : MERCI CHEF !

La journée a débuté par des retrouvailles autour d'un petit café, ce qui nous a permis de renouer les liens atténués par le temps et l'éloignement. Puis nous avons accueilli la Clique de Castelnau Chalosse qui nous a fait l'amitié d'animer cette journée en notre compagnie.

Ensuite, ce fût le temps de prendre les différentes photos de groupe pour immortaliser ces instants suivi d'un émouvant défilé des deux formations musicales.

Ces dernières nous ont offert un superbe concert avec de beaux morceaux interprétés finement pour notre plus grand plaisir. C'était magique !

Puis l'indispensable apéritif animé façon « Banda » par nos amis de Castelnau pour enfin se retrouver autour du repas préparé par le Cheval Blanc.

La journée s'est poursuivie sur les mêmes notes : amitié, bonne humeur et esprit festif, pour se terminer autour d'un buffet pour les plus valeureux.

Je terminerai en remerciant toute les personnes qui nous soutiennent tout au long de l'année, que ce soit financièrement mais aussi moralement.

Par la même occasion, j'invite toutes les personnes qui souhaitent s'investir dans la vie du village par le biais de notre association à me contacter.

Nous avons toujours besoin de nouvelles idées !

Bien amicalement,

Le président,
Philippe LABADIE



ACTIVITÉS ASSOCIATIVES DU VILLAGE

LES COURSAYRES DES ARRIGANS

LA PASSION DANS LES ARÈNES

Au terme d'une année bien remplie, les Coursayres des Arrigans font la pause. Ces Pouillonnais passionnés de course landaise et de tauromachie, aux côtés de leurs camarades des Arrigans, ont eu une saison dense. Au fil des mois d'été et d'automne, ils ont sillonné la région des Landes et du Gers, pour être au rendez-vous des grands concours landais estivaux. Déplacement à la Corne d'Or à Nogaro, participations aux concours de Mont-de-Marsan et de Dax, escapade répétée à Nogaro pour le championnat de France début octobre, voilà autant de circonstances qui ont jalonné une saison très coursayre. En conclusion de leur année 2014, au lendemain du vide-grenier d'automne qui a connu un franc succès, les responsables ont invité les membres actifs à profiter d'une balade au pays basque : c'était le 26 octobre dernier. Au menu de cette escapade, par temps très ensoleillé, la montée de la Rhune avec le petit train, une halte gourmande dans les grottes de Sare et une promenade estivale le long de la mer à Biarritz.

Au tout début du mois de septembre, les Coursayres, à l'invitation de la municipalité, ont participé très activement au forum des associations. Leur stand très bien décoré, avec affiches et écarteur sur un mannequin, a séduit les visiteurs. Et quelques Pouillonnais en ont profité pour rejoindre le club et s'associer aux activités dynamiques de l'association.

Déjà, les Coursayres des Arrigans lorgnent vers l'année 2015 qui se profile à l'horizon. Une très nombreuse délégation de Pouillon et des Arrigans se rendra en Camargue à Lunel, du 7 au 10 mai, pour célébrer les 30 ans du club Goya avec qui ils sont jumelés depuis bientôt trois décennies.

Ce sera l'occasion, lors de cet échange, de cultiver le rapprochement entre Pouillon et Lunel, entre la Chalosse et la Camargue, entre la course landaise et la course camarguaise.

En attendant ce prochain voyage, les Coursayres donnent rendez-vous à tous ceux qui veulent rejoindre leur groupe. Dans leur pimpant bureau, boulevard des sports, ils vous accueilleront chaque samedi matin, lors de leur permanence hebdomadaire. Si vous voulez prendre part aux activités, voyages et retrouvailles de ces passionnés de course landaise, vous serez les bienvenus.

A retenir :

Adresse :

369, boulevard des sports
40350 Pouillon

Mail :

les-coursayres-des-arrigans
@wanadoo.fr

Tél. bureau :

05 58 98 38 25

Tél. Président

Gérard SUBERCHICOT :

05 58 98 32 37



UNION NATIONALE DES COMBATTANTS (U.N.C.)

ADIEU L'AMI !

Le dernier des Anciens Combattants de la section des Arrigans et ancien combattant de la guerre 1939/1945 nous a quitté. Ses obsèques furent célébrées le 9 septembre 2014, devant une assemblée recueillie et les drapeaux tricolores, à Estibeaux.

Notre camarade René CRABOS devait fêter ses 96 ans au mois d'octobre prochain...

René CRABOS, surnommé Albert, fut incorporé au 3^{ème} Régiment d'Infanterie Coloniale le 15 octobre 1938 à Marennes (Charente-Maritime). Dès la déclaration de guerre, il sera dirigé avec son unité vers la frontière franco-belge. Blessé par un éclat d'obus en juin 1940, dans la région de Bar-Le-Duc (Meuse) et placé sous l'administration du 18^{ème} Régiment d'Infanterie de Pau (Pyrénées-Atlantiques) dès le 1^{er} septembre 1940, il sera démobilisé le 15 novembre 1941.

Notre ami était titulaire de la Croix du Combattant, de la Médaille de Reconnaissance de la Nation, de la Médaille de Reconnaissance des opérations guerre de France 1939/1945 et de la Médaille des blessés de guerre.

Bien qu'ayant déposé depuis de nombreuses années une demande officielle d'attribution de la Médaille Militaire, celle-ci ne lui fut jamais décernée...

L'amicale des Anciens Combattants de la section locale Estibeaux-Arrigans, représentée par son Président, le Bureau et l'ensemble de ses membres émus, tient à présenter aux membres de sa famille ses plus sincères condoléances attristées. La mémoire de l'ami qu'il était demeure en chacun de nous, tout comme sa gentillesse et son dévouement à la Nation.

Guy LESCA



ACTIVITES 2014

Février : Participation au bicentenaire de la bataille de St-Boès.

Mai : Participation aux commémorations de Saignac.

Septembre : Décès de Monsieur CRABOS.

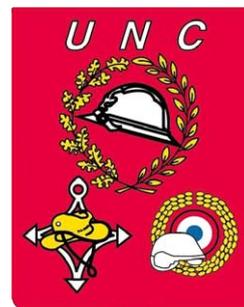
Novembre : Dans le cadre du devoir de mémoire, les enfants de la commune ont participé à la cérémonie du 11 novembre. Une remise de diplômes par l'un de nos anciens aura lieu lors de la réunion de la section en février 2015.

PROJET 2015

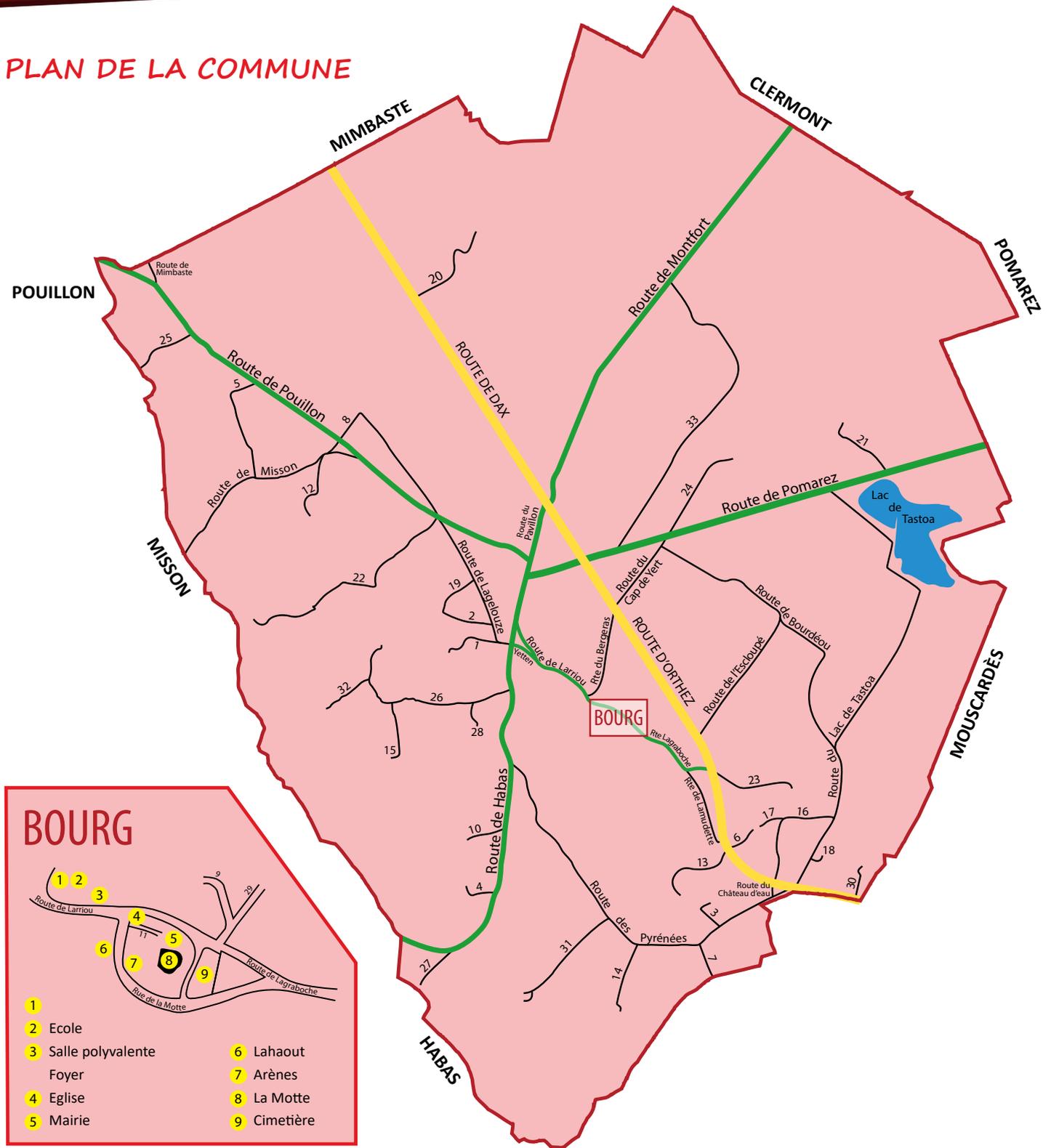
La section UNC LES ARRIGANS projette de publier un livre mettant en avant les communes d'Estibeaux, Mouscardès et Ossages, ainsi que leurs adhérents.

Pour cela, nous recherchons des photos de ces communes ainsi que des anecdotes individuelles sur les périodes 1939/1945 et AFN. La participation à ce projet est ouverte à tous, adhérent ou non de l'UNC.

Le Président,
Guy LESCA



PLAN DE LA COMMUNE



LISTE DES CHEMINS ET IMPASSES

- | | | |
|---------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|
| 1..... Bastalamont (Impasse) | 12..... Hayet (Impasse du) | 23..... Luc (Impasse du) |
| 2..... Behus (Impasse de) | 13..... Higas (Chemin de) | 24..... Mages (Impasse de) |
| 3..... Bellevue (Impasse) | 14..... Hourcq (Impasse du) | 25..... Marlat (Chemin du) |
| 4..... Beyrie (Impasse de) | 15..... Imbernat (Impasse d') | 26..... Montpellier (Chemin de) |
| 5..... Bonnehoun (Chemin de) | 16..... Labarthe (Chemin de) | 27..... Moulin (Impasse du) |
| 6..... Broussé (Impasse du) | 17..... Labarthe (Impasse de) | 28..... Peyroux (Impasse du) |
| 7..... Cabannes (Chemin de) | 18..... Lacoste (Impasse de) | 29..... Pin (Impasse du) |
| 8..... Castillon (Chemin du) | 19..... Lagrabouze (Impasse de) | 30..... Quehut (Impasse du) |
| 9..... Chalosse (Impasse de la) | 20..... Las Puntès (Chemin de) | 31..... Rachou (Chemin du) |
| 10..... Chapelat (Impasse du) | 21..... Latéoulère (Impasse de) | 32..... Rostaing (Impasse de) |
| 11..... Eglise (Impasse de l') | 22..... Louetz (Chemin du) | 33..... Sin (Chemin du) |

LA MAIRIE D'ESTIBEAUX VOUS ACCUEILLE !

HORAIRES D'OUVERTURE :

Lundi, mardi, jeudi, samedi matin : 9h - 12h

Mercredi : fermé

Vendredi : 9h - 15h30

PERMANENCE DE MADAME LE MAIRE :

Sur rendez-vous

COORDONNÉES :

Tél. : 05 58 98 01 75

Fax : 05 58 98 07 18

Mail : mairieestibeaux@wanadoo.fr

